



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

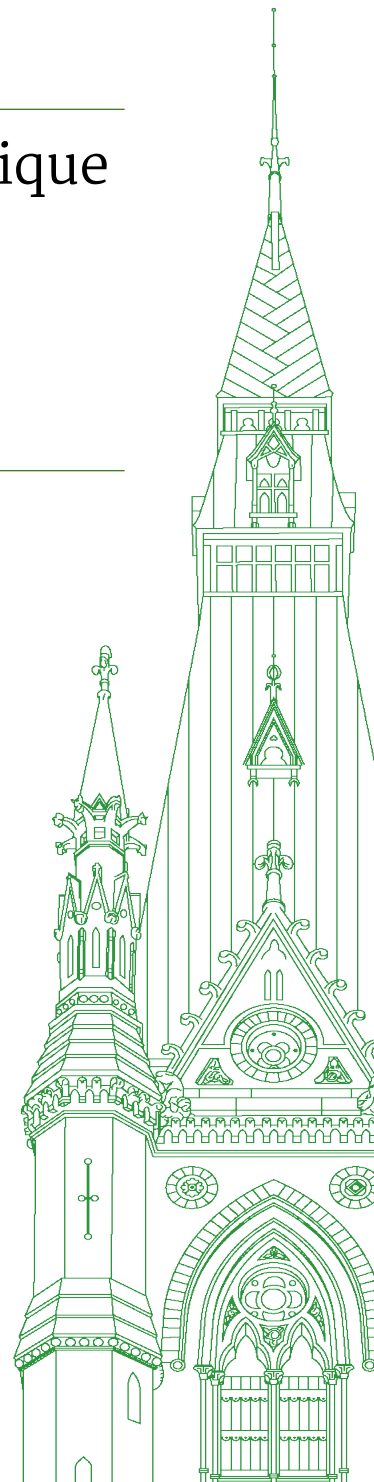
Comité permanent de la sécurité publique et nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

Le jeudi 23 octobre 2025

Président : Jean-Yves Duclos



Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le jeudi 23 octobre 2025

• (1105)

[Français]

Le président (L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.)): Bonjour, tout le monde.

Bienvenue à la huitième réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 18 septembre 2025, nous nous réunissons dans le cadre de notre étude sur la gestion de la frontière Canada—États-Unis.

La réunion se déroule selon un format hybride. Nous savons tous et toutes comment suivre les consignes. Je ne les rappellerai donc pas.

Nous recevons aujourd'hui l'honorable Gary Anandasangaree, ministre de la Sécurité publique, et l'honorable Ruby Sahota, secrétaire d'État à la lutte contre la criminalité.

Nous avons aussi la chance d'avoir avec nous trois hauts fonctionnaires, à savoir Mme Erin O'Gorman, présidente, Agence des services frontaliers du Canada; M. Kevin Brosseau, commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl, du Bureau du Conseil privé; et M. Michael Duheme, commissaire à la Gendarmerie royale du Canada.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Monsieur le ministre Anandasangaree, vous avez la parole pour cinq minutes pour faire votre présentation.

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree (ministre de la Sécurité publique): Merci, monsieur le président.

[Français]

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour discuter de la manière dont nous gérons la frontière entre le Canada et les États-Unis.

[Traduction]

Le Canada partage avec les États-Unis la plus longue frontière terrestre non militarisée au monde. À bien des égards, la frontière définit la relation entre nos deux pays. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que, tout au long de notre histoire, notre relation a apporté de réels avantages.

[Français]

L'année dernière, des marchandises d'une valeur de près de 3,6 milliards de dollars et 400 000 personnes ont franchi la frontière chaque jour.

[Traduction]

Cela comporte également des défis. Nous devons constamment trouver un équilibre entre la circulation légitime des personnes et des marchandises et les mesures visant à assurer la sécurité de notre frontière. Les deux pays sont confrontés à la migration irrégulière, au passage de clandestins et au trafic de drogues illégales et d'armes à feu. À cela s'ajoute l'implication des groupes criminels organisés transnationaux.

Nous travaillons étroitement avec les États-Unis depuis longtemps, au quotidien, pour contrer ces menaces. J'ai récemment rencontré, au Royaume-Uni, mon homologue américaine, la secrétaire à la Sécurité intérieure, Kristi Noem. Le procureur général du Canada et moi avons rencontré la procureure générale des États-Unis, Pam Bondi, au cours de l'été. Nous maintenons des communications constantes avec d'autres responsables, notamment le grand responsable américain des frontières, Tom Homan, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, et bon nombre des fonctionnaires qui sont ici.

Sécurité publique Canada, l'ASFC, la GRC et le responsable de la lutte contre le fentanyl communiquent au quotidien avec leurs homologues américains. Cette semaine, le responsable de la lutte contre le fentanyl, le commissaire de la GRC et le président de l'ASFC sont allés à Washington pour y rencontrer le dirigeant de la Drug Enforcement Administration, Terrance Cole, et le commissaire des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, Rodney Scott. Ces discussions s'appuient sur l'excellent travail de partage de renseignements et d'informations que nous menons déjà avec les États-Unis, et elles soulignent l'importance de cette collaboration.

[Français]

Cependant, nous pouvons toujours en faire plus, et c'est pour cette raison que le gouvernement du Canada prend plusieurs mesures pour renforcer la sécurité de nos frontières.

• (1110)

[Traduction]

Cela commence par notre plan frontalier, qui porte déjà ses fruits. Nous avons augmenté les ressources le long de la frontière et nous investissons dans de nouvelles technologies pour améliorer la surveillance et la détection.

[Français]

La migration irrégulière vers le sud, soit du Canada vers les États-Unis, a chuté de 99 % depuis l'année dernière.

[Traduction]

Nous avons établi, en collaboration avec les États-Unis, une force d'intervention conjointe nord-américaine qui cible la criminalité transnationale organisée, les précurseurs chimiques et les substances illégales, y compris le fentanyl. Au pays, nous avons créé la Cellule de coordination des opérations et de renseignement afin de renforcer la collaboration entre les organismes et de faire progresser les enquêtes sur le trafic transfrontalier illicite de fentanyl. Ces efforts renforcent également notre collaboration avec nos homologues américains.

De plus, nous formons et déployons à la frontière de nouvelles équipes de chiens détecteurs de drogues capables de détecter le fentanyl. Même si moins de 1 % du fentanyl illégal saisi aux États-Unis provient du Canada, nous sommes conscients de l'importance d'éliminer cette drogue de nos rues, tant au Canada qu'aux États-Unis. Une circulation sûre des biens et des personnes à la frontière canado-américaine est essentielle à l'économie nord-américaine.

C'est pourquoi nous continuons de chercher des façons de faciliter et d'accélérer le passage de la frontière sans compromettre l'intégrité de notre système d'immigration. Dans le cadre du plan frontalier, nous avons renforcé les mesures de contrôle des visas et d'intégrité. Le plan comprend également un montant de plus de 55 millions de dollars pour l'ASFC afin d'augmenter la capacité de renvoi de l'agence. Nous voyons déjà les résultats. L'ASFC a renvoyé plus de 18 000 personnes interdites de territoire en 2024-2025, ce qui représente le nombre le plus élevé e 10 ans, en hausse par rapport aux quelque 16 000 renvois l'année précédente.

Enfin, monsieur le président, comme les membres du Comité le savent, notre gouvernement a présenté le projet de loi C-12, Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada. Ce projet de loi appuie les efforts pour sécuriser notre frontière en s'attaquant au crime organisé et au blanchiment d'argent et en renforçant l'intégrité et l'équité de notre système d'immigration.

[Français]

Ce projet de loi contient les pouvoirs dont nous avons besoin pour prendre des mesures décisives et protéger les Canadiens.

[Traduction]

En outre, les mesures que contient le projet de loi font progresser les priorités communes du Canada et des États-Unis, notamment la lutte contre la circulation des drogues illicites à la frontière, le renforcement de la coopération en matière d'application de la loi et l'amélioration de l'échange de renseignements. Étant donné l'importance du projet de loi C-12 pour la protection de nos frontières, j'exhorte les membres du Comité à appuyer l'adoption rapide de ce projet de loi.

Merci, monsieur le président. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

[Français]

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Madame Sahota, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

L'hon. Ruby Sahota (secrétaire d'État (Lutte contre la criminalité)): Merci.

Bonjour.

[Français]

Monsieur le président, et mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole aujourd'hui.

Je suis heureuse de pouvoir me joindre au ministre de la Sécurité publique pour parler des mesures que nous prenons pour assurer la sécurité de la frontière.

[Traduction]

Mon mandat, à titre de secrétaire d'État à la Lutte contre la criminalité, consiste notamment à protéger les Canadiens et leurs collectivités contre les crimes graves et le crime organisé, y compris son rôle dans la crise des opioïdes, les crimes commis avec des armes à feu et les vols de véhicules. Compte tenu de mon rôle, ma déclaration d'aujourd'hui sera axée sur les progrès que nous avons réalisés dans des domaines précis grâce aux multiples initiatives mises en œuvre depuis 2018, dont les mesures liées au plan frontalier annoncées en décembre 2024.

La gestion des frontières est d'une importance capitale dans mon travail, étant donné qu'elle comprend la lutte contre des problèmes tels que l'entrée illégale de personnes et le trafic de stupéfiants.

[Français]

Enfin, nous savons que les groupes criminels organisés transnationaux sont impliqués dans toutes ces activités.

[Traduction]

Leur capacité de s'adapter et de tirer parti des vulnérabilités nous oblige à exercer une vigilance de tous les instants et à avoir des outils à la fine pointe pour contrer leurs activités. Le plan frontalier de 1,3 milliard de dollars du gouvernement a contribué à mettre en place de nombreux outils nouveaux qui contribueront à assurer la sécurité des collectivités des deux côtés de la frontière.

Cela comprend le renforcement de la coordination trilatérale avec nos homologues mexicains et américains, nos partenaires internationaux et les organismes d'application de la loi; la désignation de sept organisations criminelles transnationales comme entités terroristes en vertu du Code criminel; le lancement d'un partenariat entre les grandes banques canadiennes et les organismes d'application de la loi en matière de renseignements sur le blanchiment d'argent; le déploiement de nouveaux hélicoptères, de drones et tours de surveillance mobiles; le recours accru à l'intelligence artificielle et l'ajout d'outils d'imagerie qui aideront davantage à détecter les drogues illicites avant leur entrée au Canada; le déploiement de nouvelles équipes canines pour intercepter les drogues illicites, en appui aux 80 équipes de maîtres-chiens existantes réparties dans divers points d'entrée au pays; le déploiement de nouveaux outils de détection chimique aux points d'entrée à risque élevé; l'accélération des processus de réglementation pour interdire les précurseurs chimiques et accroître la capacité des laboratoires pour l'analyse des drogues synthétiques, afin de permettre aux services frontaliers et aux organismes d'application de la loi d'intervenir rapidement pour empêcher l'importation illégale de ces précurseurs et leur utilisation dans la fabrication de drogues, tout en renforçant la surveillance fédérale et le suivi des nouvelles tendances en matière de drogues.

Nous voyons déjà des résultats. L'année dernière seulement, l'Agence des services frontaliers du Canada a saisi, grâce au travail acharné des agents des services frontaliers, plus de 50 000 kilogrammes de drogues interdites, de cannabis, de stupéfiants et de produits chimiques, ainsi que plus de 900 armes à feu. Plus précisément, l'ASFC a intercepté, en 2024, plus de 34 000 kilogrammes de drogues illicites, dont près de cinq kilogrammes de fentanyl.

• (1115)

[Français]

Je tiens à souligner que 81 % du fentanyl saisi au Canada provient des États-Unis.

[Traduction]

Je voudrais également prendre un moment pour souligner certains résultats positifs obtenus dans la lutte contre les vols de véhicules depuis le lancement du Plan d'action national pour lutter contre le vol de véhicules, en mai 2024.

Les vols de véhicules ont connu une baisse significative en 2024, avec une diminution de 17 % du nombre d'incidents signalés à la police. La baisse du nombre de vols de véhicules s'est poursuivie en 2025 à l'échelle nationale, soit une baisse de 19 % pour le premier semestre de 2025 par rapport à la même période l'année dernière, selon le dernier rapport d'Équité Association sur les tendances.

En 2024, l'ASFC a intercepté 2 277 véhicules volés dans des gares de triage et des ports, soit une augmentation de plus de 25 % par rapport à l'année précédente, et a intercepté 1 252 véhicules depuis le début de 2025.

Ces résultats positifs peuvent effectivement être attribuables, en partie, aux initiatives du plan d'action national mises en oeuvre au sein du portefeuille de la Sécurité publique Canada en collaboration avec les principaux ministères et diverses administrations, y compris avec les partenaires provinciaux et internationaux responsables de l'application de la loi.

[Français]

Avant de conclure, je tiens à remercier...

[Traduction]

Le président: Madame la secrétaire d'État, il vous reste environ 10 secondes.

L'hon. Ruby Sahota: Dans les 10 secondes qui restent, j'aimerais inviter les parlementaires de tous les partis à appuyer le projet de loi C-12, Loi visant à renforcer le système d'immigration et la frontière du Canada.

Sur ce, c'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Merci.

Le président: Merci, madame la secrétaire d'État.

Nous commençons par M. Caputo, pour six minutes.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Merci. Nous nous rencontrons à nouveau.

Monsieur le président, mes questions s'adresseront au ministre Anandasangaree, par votre intermédiaire.

Monsieur le ministre, si vous ne connaissez pas la réponse à une question, veuillez ne pas demander à quelqu'un d'autre d'y répondre. Je veux seulement obtenir des réponses directement de vous, s'il vous plaît.

Monsieur le ministre, combien d'étudiants travaillent actuellement pour l'ASFC?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je ne saurais le dire à ce moment-ci, monsieur Caputo, mais je peux demander...

Frank Caputo: C'est 839. Je vais répondre pour vous.

L'hon. Gary Anandasangaree: En date d'aujourd'hui, je ne suis pas certain que vous puissiez être aussi précis. Je demanderais au président de proposer...

Frank Caputo: Ce chiffre vient du syndicat. C'était 839 en 2024. Je fais confiance au syndicat.

Concernant...

L'hon. Gary Anandasangaree: La question que vous...

Frank Caputo: C'est mon temps de parole, monsieur le ministre. C'est moi qui vous pose des questions.

Le président: Veuillez tous les deux ne pas parler en même temps.

Frank Caputo: Monsieur le ministre, c'était 18,96 % à l'aéroport Trudeau en 2024-2025. Il s'agit d'étudiants qui accueillent des gens au point d'entrée et qui doivent déterminer s'ils laissent entrer quelqu'un qui pourrait être un terroriste ou en possession de drogues.

Êtes-vous d'accord pour qu'un étudiant qui a trois semaines de formation, dont une semaine sur l'usage de la force, soit chargé de prendre des décisions aussi importantes à la frontière?

• (1120)

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Caputo, j'ai eu l'occasion de visiter de nombreux points d'entrée, y compris des aéroports. Je peux vous assurer que le rôle des étudiants est essentiel au fonctionnement de l'ASFC. Ils sont formés. Ils sont supervisés. Ils ne travaillent pas dans un environnement à risque élevé. Ils accomplissent un travail très important. En fait, ils appuient les agents réguliers qui prennent parfois des vacances l'été.

Frank Caputo: Je n'en doute pas. Ils sont le principal point de contact avec les gens; un étudiant sur cinq. Êtes-vous d'accord avec cela?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Caputo, j'ai rencontré de nombreux étudiants tout au long de l'été. Je sais que ce sont des gens exceptionnels qui ont reçu une excellente formation et qui sont bien appuyés. Ils ne prennent pas des décisions dans un environnement à risque élevé. Ils font leur travail de manière régulière. À chaque point d'entrée, ils sont appuyés dans leur travail par du personnel ayant divers niveaux d'expertise.

Frank Caputo: Merci, monsieur le ministre.

Au Canada, combien de ressortissants étrangers sont en attente d'être expulsés?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Caputo, je pourrais vous répondre plus tard, ou demander à Mme O'Gorman de vous répondre...

Frank Caputo: Reportons-nous aux propos de M. McCrorie, le vice-président de l'Agence des services frontaliers du Canada, voulez-vous? Selon Blacklock's, il a déclaré que 30 000 étrangers sont en attente d'être expulsés. D'abord, c'est un chiffre scandaleux, mais le plus choquant, c'est que vous n'êtes pas au courant.

Où sont ces 30 000 personnes?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Caputo, je ne suis pas ici pour participer à un concours de dictée. Que ce soit très clair.

Si votre intention est d'aller dans les moindres...

Frank Caputo: Monsieur le ministre, c'est vous, le ministre. La responsabilité s'arrête à vous, monsieur le ministre.

Un député: J'invoque le Règlement.

Le président: Nous avons un rappel au Règlement.

De quoi s'agit-il, monsieur Ehsassi?

L'hon. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Vous pouvez y aller.

[Français]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

C'est la deuxième fois que cela se produit. Les deux intervenants parlent en même temps. Sérieusement, nous ne saisissons rien de leurs propos, et je pense que les interprètes ont également de la difficulté à faire leur travail.

Ce serait vraiment pertinent qu'une personne à la fois prenne la parole.

[Traduction]

Le président: Je suis d'accord. Afin de permettre aux interprètes de bien faire leur travail, tout le monde a cette responsabilité, y compris, si je puis me permettre, le personnel, le ministre et la secrétaire d'État.

Frank Caputo: Un concours de dictée, monsieur le ministre? Vous comparez 30 000 individus à expulser qui manquent à l'appel à un concours de dictée?

Je vais répéter la question. Savez-vous où ils se trouvent, oui ou non?

L'hon. Gary Anandasangaree: Ces gens font l'objet d'un processus d'exécution de la loi et de renvoi. Je peux vous affirmer catégoriquement que cette année, nous sommes en bonne voie d'expulser plus de 20 000 personnes en attente d'expulsion. Nous espérons améliorer ce chiffre l'an prochain.

L'année dernière, nous avons effectué plus de 1 800 renvois.

Frank Caputo: Monsieur le ministre...

Le président: Monsieur Caputo, je suis désolé de vous interrompre.

Frank Caputo: Je vais reprendre mon temps de parole. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, j'ai posé une question très concise, et je n'ai pas obtenu de réponse concise.

Monsieur le ministre, vous ignorez où sont ces gens. En fait, selon l'ASFC...

Le président: Allez-y, monsieur Ehsassi.

L'hon. Ali Ehsassi: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'assiste à des réunions de comités depuis plus de 10 ans. En général, lors de ces réunions, les ministres viennent accompagnés de leurs fonctionnaires au cas où ils voudraient fournir des détails supplémentaires. Je ne comprends pas très bien pourquoi M. Caputo a déclaré d'entrée de jeu qu'il ne permettait pas au ministre de les consulter pour fournir des précisions. C'est la norme, ici. C'est la procédure, ici.

Je demanderais à M. Caputo de permettre au ministre de consulter, au besoin, ses fonctionnaires qui ont pris le temps d'être ici avec nous aujourd'hui.

Frank Caputo: Concernant ce même rappel au Règlement, je dirai d'abord que ce n'est pas un rappel au Règlement. Le Règlement n'exige pas que nous posions nos questions d'une façon précise. Je vais poser mes questions au nom des Canadiens, et non selon la forme souhaitée par les libéraux.

Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre?

Vous ne voulez pas nous dire où se trouvent ces 30 000 personnes. Combien de personnes sont introuvables? De combien de personnes a-t-on perdu la trace?

Donnez simplement un chiffre.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Caputo, 30 000 personnes sont actuellement dans le système et seront renvoyées. Ces gens sont en attente. Nous connaissons leur adresse. Nous savons où ils habitent. Bon nombre d'entre eux ont l'obligation de se présenter régulièrement aux bureaux de l'ASFC, partout au Canada, ce qui se fait parfois par téléphone.

Les personnes visées par une mesure de renvoi font l'objet d'une surveillance continue. Pas dans tous les cas, mais dans la grande majorité des cas.

Frank Caputo: Pardon? Vous avez dit que vous savez où ils se trouvent.

Le président: Il vous reste 30 secondes, monsieur Caputo.

Frank Caputo: En fait, il me reste une minute et 22 secondes, monsieur le président. Le rappel au Règlement ne devrait pas être comptabilisé dans mon temps de parole.

Monsieur le ministre, la question a été posée en comité. Je crois que c'est M. McCrorie qui a dit: « Nous ne faisons pas un suivi de l'endroit où se trouve chaque individu. »

Vous venez de dire que vous savez où tous ces gens se trouvent et que vous faites un suivi de leur emplacement. Or, le vice-président de l'ASFC vous contredit dans un article publié hier sur le site de Blacklock's. Qui a tort, vous ou lui?

• (1125)

Jacques Ramsay (La Prairie—Atateken, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur Ramsay.

[Français]

Jacques Ramsay: Le ministre a dit qu'il ne savait pas où étaient tous les individus. M. Caputo vient de dire que le ministre savait où ils étaient. Il faudrait qu'au moins, il écoute la réponse.

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Ce sont plutôt des éléments d'information pertinents, qui ne peuvent toutefois pas interrompre indûment la conversation, les échanges entre le ministre et le député. Même si c'est entendu et, je pense, bien compris par tous, on s'attend à ce que la conversation soit fluide.

De plus, j'informe M. Caputo qu'effectivement, nous allons lui donner encore 30 secondes pour tenir compte des interruptions. À l'avenir, nous allons retirer du temps de discussion les rappels au Règlement puisqu'ils ne font pas partie des échanges prévus.

Vous avez de nouveau la parole, monsieur Caputo.

[Traduction]

Frank Caputo: Merci.

Il s'agit de deux rappels au Règlement douteux, étant donné que le ministre affirme savoir où se trouvent les 30 000 individus et que le vice-président de l'ASFC affirme complètement le contraire lorsqu'il dit : « Nous ne faisons pas un suivi de l'endroit où se trouve chaque individu. »

Monsieur le ministre, savez-vous vraiment où ils se trouvent, ou est-ce le vice-président de l'ASFC qui a raison?

Je constate que l'on vient de vous remettre une note. Qu'en est-il?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Caputo, nous avons les adresses des individus en attente d'être expulsés.

Frank Caputo: Vous dites que vous êtes certain de savoir où se trouvent ces 30 000 personnes.

L'hon. Gary Anandasangaree: Pas toutes, mais je pense que nous avons...

Frank Caputo: Quel est le nombre? Quel est le pourcentage?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Caputo, si vous voulez la bonne réponse, je vous invite à demander à Mme O'Gorman...

Frank Caputo: C'est vous le ministre. La responsabilité s'arrête à vous, monsieur le ministre.

Hon. Gary Anandasangaree: Vous citez...

Le président: Je suis désolé. Nous devons arrêter. Le temps est écoulé de toute façon.

L'hon. Gary Anandasangaree: Si vous me le permettez, monsieur le président, nous sommes ici pour donner des réponses concrètes aux questions légitimes que l'opposition et...

Le président: C'est entendu, monsieur le ministre, mais le temps imparti pour cette intervention est écoulé. Il y aura d'autres interventions.

Je donne maintenant la parole à M. Ehsassi.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de vous être encore une fois rendu disponible. C'est la deuxième fois au cours des dernières semaines, alors je vous remercie d'être ici avec tous vos fonctionnaires.

Monsieur le ministre, vous avez parlé de vos interactions avec les autorités américaines. Vous avez eu de nombreuses réunions. Vous êtes tout à fait conscient de l'importance d'adopter une attitude de coopération avec nos voisins du Sud.

Comment qualifieriez-vous l'ambiance pendant ces réunions? Trouvez-vous que les participants échangent avec professionnalisme et que nous réussissons à aplanir certaines des difficultés qui importent non seulement pour nous, mais aussi pour nos voisins du Sud?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je vous remercie, monsieur Ehsassi, de cette très importante question.

Mes prédécesseurs, le ministre Leblanc et le ministre McGuinty, ont eu des interactions très marquantes avec des politiciens. Ils ont eu des conversations continues avec le tsar de la frontière, Tom Homan. J'ai pu poursuivre ces conversations lorsque j'ai été nommé en mai. Nous avons eu d'excellents échanges à Washington cet été avec la procureure générale Bondi et ses fonctionnaires. Tout récemment, à Londres, au Groupe des cinq, nous avons passé une journée complète avec la secrétaire à la Sécurité intérieure, Noem, ses fonctionnaires et son équipe de direction.

Ces interactions s'ajoutent aux échanges opérationnels réguliers avec les personnes qui sont à la table, y compris notre tsar du fentanyl; la présidente de l'ASFC, Mme O'Gorman; le commissaire; et M. Dan Rogers, qui n'est pas ici aujourd'hui, car il n'a pas été convoqué à la réunion.

Je peux affirmer formellement que notre relation est très solide. Elle témoigne des liens que nous entretenons depuis de nombreuses décennies — depuis plus de 150 ans.

Il y a des irritants en ce moment. À chaque occasion qui s'est présentée, nous avons déterminé que le fentanyl est un problème qui tenaille nos deux pays. Je dis souvent que toutes les communautés au Canada sont touchées par la crise du fentanyl, tout comme aux États-Unis.

Cependant, nous savons que le fentanyl au Canada ou en Amérique du Nord ne vient pas de l'un ou l'autre de nos pays, mais bien de l'étranger. Nous nous entendons pour lutter contre ce problème. Certaines des mesures que nous prenons, y compris le recours à des outils supplémentaires d'application de la loi, nous permettront d'y arriver.

Je dirais que c'est très positif.

Monsieur Brosseau, vous pourriez peut-être nous parler de certaines de vos conversations les plus récentes.

• (1130)

Kevin Brosseau (commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl, Bureau du Conseil privé): En effet, monsieur le président, le ton et la nature des discussions que mes collègues à la table et moi-même avons eues au cours des derniers mois ont été extrêmement productifs. Nous avons ainsi pu créer cette collaboration qui repose sur une confiance et une coopération qui existent depuis des décennies.

L'hon. Ali Ehsassi: Vous diriez que l'approche est très constructive et très ciblée, et que nous faisons avancer les priorités qui sont importantes pour nos deux pays respectifs. Est-ce exact?

L'hon. Gary Anandasangaree: Oui, c'est exact.

Je citerais la déclaration que le président Trump a faite lors de la dernière visite du premier ministre Carney à Washington. Il a essentiellement dit que les problèmes liés au fentanyl traversant la frontière du nord au sud ont considérablement diminué.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci.

Je vais maintenant poser une question au commissaire.

Monsieur le commissaire, comme vous le savez, nous avons entendu cette semaine des commentaires regrettables du chef de l'opposition qui, si je peux le dire ainsi, a remis en question l'intégrité de la GRC.

Je ne sais pas si vous avez amplement eu l'occasion de formuler des commentaires pour que nous ayons tous une meilleure idée de ce que vous pensez des parlementaires qui remettent en question l'intégrité de la GRC.

Commissioner Michael Duheme (commissaire, Gendarmerie royale du Canada): J'ai formulé mes commentaires jeudi dernier lors de la conférence de presse. Encore une fois, j'invite M. Poilievre à rencontrer les principaux dirigeants de l'organisation et à en apprendre davantage à son sujet. J'ai beaucoup de chance d'être le commissaire d'une organisation aussi merveilleuse qui est remplie de personnel formidable.

L'hon. Ali Ehsassi: Pourriez-vous nous dire si le chef de l'opposition a été réceptif et s'il a cherché à rencontrer vos hauts fonctionnaires?

Comm Michael Duheme: Je n'ai pas eu d'échos.

L'hon. Ali Ehsassi: Vous n'avez reçu aucune réponse.

Comm Michael Duheme: Non.

L'hon. Ali Ehsassi: D'accord, merci.

J'ai terminé mes questions, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Ehsassi.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Vous êtes bien entouré, monsieur le ministre. C'est toujours un plaisir de voir qu'il y a une parité homme-femme. Il s'agit donc de femmes de tête qui ont réussi à gravir les échelons au sein du gouvernement.

Je vous ai déjà posé la question, mais je vous la pose à nouveau. Vous vous étiez engagé à consulter les partis de l'opposition avant de nommer le commissaire du bureau national de lutte contre l'ingérence étrangère, qui sera bientôt mis sur pied. Vous l'avez répété publiquement.

Or, jusqu'à présent, mon parti n'a pas été consulté au sujet des candidatures. Vous aviez promis d'annoncer la nomination le 15 septembre dernier. Pourtant, nous sommes le 23 octobre.

Quand allez-vous consulter les partis de l'opposition et quand allez-vous nommer le commissaire qui dirigera ce bureau?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je vous remercie de la question.

[Traduction]

J'ai pris plusieurs engagements en ce sens. Au départ, je m'attendais à ce que nous ayons un nom à communiquer à l'opposition avant la reprise des travaux parlementaires. Lors de ma dernière comparution — qui a eu lieu la semaine dernière, je crois —, j'ai répété ces commentaires, et ils sont toujours valables. Nous avons un nom, et nous avons hâte de le soumettre à l'opposition et de mener les consultations.

Nous dévoilerons ce nom sous peu.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Merci.

Pouvez-vous me confirmer que le budget de la GRC sera réduit de 2 % dans le cadre de l'effort de réduction budgétaire que le ministre des Finances a annoncé à toutes les agences et à tous ministères?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Oui. Je crois avoir confirmé que, dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, la cible est de 2 % pour l'Agence des services frontaliers du Canada et de 2 % pour la Gendarmerie royale du Canada. Malgré ces réductions, nous ajoutons tout de même 1 000 employés à l'ASFC et à la GRC.

• (1135)

[Français]

Claude DeBellefeuille: En ce qui a trait à la réduction du budget de la GRC, il me semble avoir vu circuler un montant de 98 millions de dollars. Cela représente une coupe importante pour une agence qui doit fournir des résultats et assurer la sécurité de notre frontière. Je ne sais pas si le fait d'amputer le budget de la GRC de 98 millions de dollars est une bonne idée.

Je veux aussi vous parler d'une autre réduction qui a été annoncée. Vous voulez donner plus de pouvoir au Service canadien du renseignement de sécurité et à l'ASFC, par exemple. Or, dans le cadre du projet de loi C-2, vous acceptez que le budget de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, ou OSSNR, soit réduit de 15 % sur trois ans.

Ne trouvez-vous pas ça spécial de réduire les moyens de l'OSSNR et de lui couper les ailes, alors qu'il est censé enquêter pour s'assurer que la GRC et l'ASFC font leur travail de surveillance?

Je trouve ça un peu incohérent. Je suis vraiment déçue d'apprendre que le gouvernement ne s'intéresse pas tellement au fait que des agences qui ont un lien avec la sécurité nationale perdent leurs moyens pour enquêter et examiner des dossiers.

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: L'examen exhaustif des dépenses est une initiative très importante du premier ministre. Il a demandé à chaque ministère de collaborer avec nos fonctionnaires pour déterminer les domaines à risque faible, moyen et élevé afin qu'une évaluation puisse être faite.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Excusez-moi de vous interrompre, monsieur le ministre. Je ne veux pas être impolie.

Il s'agit d'une agence dont le mandat est d'enquêter et d'examiner des dossiers. Son budget total est de 17 millions de dollars. Le gouvernement lui demande de faire des coupes budgétaires, c'est-à-dire que près de 3 millions de dollars seront amputés de son budget. Vous êtes en train de nous dire que vous allez donner plus de pouvoir pour la communication des renseignements à nos agences, mais que vous allez réduire la capacité de cette agence d'enquêter et d'examiner des dossiers. Je rappelle que cette agence a été mise en place pour faire ce travail. Je comprends que tout le monde doit faire son effort, mais je ne pense pas, sincèrement, que c'est une sage décision.

Je vais passer maintenant à un autre sujet. En fait, je vais vous donner l'occasion de clarifier une chose, une fois pour toutes. Il y a encore eu de la confusion la semaine dernière par rapport à votre déclaration publique. Vous me direz si je fais fausse route.

L'Agence va engager 800 agents frontaliers, qui vont suivre une formation de 18 semaines à Rigaud ou à Chilliwack. Vous allez aussi embaucher 200 autres personnes, qui feront partie du personnel opérationnel. Ces dernières ne seront pas formées à Rigaud et elles ne suivront pas cette formation complète de 18 semaines.

Pouvez-vous confirmer que c'est bien le cas, pour que tout le monde comprenne la même chose?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Je peux répondre avec plus de certitude aujourd'hui que la dernière fois. Nous avons annoncé la semaine dernière l'embauche et le déploiement de 1 000 nouveaux agents de l'ASFC. La formation débutera en novembre, et la première cohorte sera prête d'ici...

[Français]

Claude DeBellefeuille: Monsieur le ministre, excusez-moi infiniment de vous interrompre.

Vous dites que l'on embauchera 1 000 agents. Or, ce ne seront pas 1 000 agents des services frontaliers qui seront formés à Rigaud, mais 800. La présidente de l'ASFC nous a dit, lors de sa dernière comparution, que 800 agents frontaliers devaient recevoir une formation à Rigaud pendant 18 semaines et que 200 autres personnes feraient partie des membres du personnel opérationnel. C'est le terme que la présidente a utilisé. On ne sait pas quelle sera la formation qui sera offerte à ces 200 personnes.

Il faut arrêter de semer la confusion. On parle de 800 agents frontaliers et de 200 membres du personnel opérationnel. Ces derniers ne seront pas formés à Rigaud.

Le président: Madame DeBellefeuille, je dois malheureusement vous interrompre. Vous aurez l'occasion de revenir à cette question un peu plus tard. Entretemps, peut-être que le ministre et les représentants des organismes auront l'occasion de clarifier ou de corriger les propos que vous venez de résumer.

Je cède maintenant la parole à M. Lloyd pour cinq minutes.

[Traduction]

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, à vous et à la secrétaire parlementaire, d'être parmi nous.

Monsieur le ministre, êtes-vous au courant du récent reportage de *W5* qui cite le surintendant Mathieu Bertrand de la GRC, qui a déclaré qu'au moins sept cartels mexicains sont présents au Canada et se servent de notre pays comme point de transbordement de drogues?

L'hon. Gary Anandasangaree: Comme vous le savez, monsieur Lloyd, nous avons dressé la liste de sept cartels...

Dane Lloyd: Vous êtes au courant de ce reportage de *W5*?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je ne l'ai pas regardé, mais je suis au courant du reportage.

Dane Lloyd: Eh bien, le reportage est déconcertant.

Monsieur le ministre, pourquoi, selon vous, ces organisations criminelles ont-elles fait du Canada un point central de leurs activités au cours des dernières années?

• (1140)

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Lloyd, partout dans le monde... J'étais avec le Groupe des cinq en septembre, et les groupes criminels transnationaux étendent leur portée partout. Dans ce cas-ci, je ne pense pas...

Dane Lloyd: Vous ne pensez pas que c'est un problème propre au Canada?

Le président: Monsieur Lloyd, si nous voulons éviter les rappels au Règlement et toutes sortes d'autres interruptions, nous devrions nous assurer que l'interprétation fonctionne et que la discussion

peut être comprise par tous. J'ai arrêté la minuterie pour faire ces commentaires. J'invite simplement tout le monde à avoir une conversation intelligible.

Dane Lloyd: Merci.

Monsieur le ministre, vous dites que c'est un problème mondial, mais pourquoi a-t-il pris de l'ampleur au Canada au cours des dernières années? Quelle en est la cause, selon vous?

L'hon. Gary Anandasangaree: Les enjeux relatifs aux organisations criminelles transnationales nous inquiètent profondément. Nous prenons des mesures concrètes, et le Canada — comme d'autres pays — voit leur nombre augmenter.

Dane Lloyd: D'accord. Vous n'avez pas de réponse précise.

Monsieur le ministre, votre gouvernement a levé les obligations de visas pour le Mexique en décembre 2016. Êtes-vous au courant de cette décision?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je ne faisais pas partie du Cabinet à l'époque, mais je suis au courant de la décision.

Dane Lloyd: Convenez-vous que cette décision a accru la présence des cartels au Canada?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je n'établis pas de lien de cause à effet direct, mais vous savez que l'an dernier, cette exemption a été abolie.

Dane Lloyd: Je le sais. Pensez-vous, cependant, qu'il y avait un lien entre, d'une part, la levée des obligations de visas et, d'autre part, la présence accrue des cartels et le renforcement de leurs réseaux de passeurs au Canada?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je ne suis pas libre d'émettre des hypothèses à ce sujet, monsieur Lloyd.

Dane Lloyd: Monsieur le ministre, j'ai un rapport de l'Agence des services frontaliers du Canada datant de novembre 2016, soit un mois avant que votre gouvernement ne décide de lever les exigences en matière de visas. On peut y lire: « La levée de l'obligation de visa facilitera les déplacements au Canada pour renforcer les chaînes de contrebande des cartels ou en établir de nouvelles. Au cours des trois prochaines années, on s'attend à ce que les cartels de la drogue mexicains [accroissent leur présence au Canada.] »

C'est dans un rapport de l'ASFC, qui a été rédigé en novembre 2016, un mois avant que votre gouvernement ne lève l'obligation de visas. Or, vous affirmez ne pas voir de lien de cause à effet. L'ASFC a-t-elle tort, monsieur le ministre?

L'hon. Gary Anandasangaree: Tout d'abord, je n'ai pas lu ce rapport, monsieur Lloyd, et je ne suis pas libre d'avancer des hypothèses sur le lien de causalité.

Dane Lloyd: Monsieur le ministre, l'ASFC avait raison. Elle avait prédit, à juste titre, que les actions de votre gouvernement allaient accroître la présence des cartels au Canada. C'est évident pour tout le monde au pays. Votre gouvernement a été averti et il a choisi, sans se soucier des conséquences, d'aller de l'avant en levant ces exigences de visas.

Monsieur le ministre, assumez-vous l'échec de votre gouvernement, qui a fait du Canada une plaque tournante pour le crime organisé?

L'hon. Gary Anandasangaree: Ma responsabilité est d'assurer la sécurité des Canadiens. C'est une tâche que je prends très au sérieux au quotidien. Je veille à renforcer la sécurité des Canadiens. Pour ce faire, nous avons pris un certain nombre de mesures, notamment en présentant des projets de loi, comme les projets de loi C-2, C-12, C-9 et C-8...

Dane Lloyd: Je vais vous interrompre, monsieur le ministre. Je vous ai donné assez de temps pour répondre.

Si vous ne voyez pas le lien de cause à effet entre la levée de ces obligations de visas et l'augmentation de l'activité des cartels au Canada, pourquoi votre gouvernement a-t-il réimposé l'obligation de visas?

L'hon. Gary Anandasangaree: Comme vous le savez, monsieur Lloyd, il y a eu un certain nombre de considérations après la COVID. Nous avons apporté des changements. Nous avions un certain nombre...

Dane Lloyd: Vous a-t-on informé que la levée de ces visas avait entraîné une augmentation de la criminalité et que l'imposition de ces visas était nécessaire pour freiner la croissance du crime organisé au Canada?

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Lloyd, je n'étais pas ministre à ce moment-là, et je n'avais pas cette information précise...

Dane Lloyd: Vous êtes venus nous parler de frontières aujourd'hui, et c'est une question cruciale au Canada. L'émission *W5* vient de faire un reportage à ce sujet, et vous avez inscrit sept cartels d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale sur la liste des organisations terroristes. Or, vous ne savez pas et vous ne pouvez pas dire si les politiques de votre gouvernement visent à empêcher ces organisations terroristes d'exercer leurs activités au Canada. Vous n'êtes pas en mesure d'affirmer si la levée de l'obligation de visas a causé le problème, monsieur le ministre.

Comment est-ce possible que vous n'ayez pas ces réponses?

L'hon. Gary Anandasangaree: Ce que je peux vous dire, monsieur Lloyd, c'est que nous avons pris la décision d'inscrire sept cartels sur la liste des entités terroristes en vertu du Code criminel. C'est une mesure décisive qui vise à réduire l'influence et l'arrivée de ces cartels au Canada.

Dane Lloyd: Monsieur le ministre, en 2020, à un comité, vous avez dit que le racisme systémique était omniprésent à la GRC. Je suis heureux que le commissaire soit ici aujourd'hui. Croyez-vous toujours, comme c'était le cas en 2020, que le racisme est omniprésent à la GRC?

L'hon. Gary Anandasangaree: Je ne sais pas si c'est la formulation exacte que j'ai employée, mais je dirais que le racisme systémique existe dans bon nombre de nos institutions. C'est un élément que nous devons tous nous efforcer à améliorer. Le commissaire et moi avons eu un certain nombre de conversations en nos qualités de dirigeants. Le commissaire est au courant de certains défis qui se posent. L'objectif est de veiller à ce que notre Gendarmerie royale du Canada, qui est indépendante, soit renforcée et en mesure de faire un bien meilleur travail qu'elle ne le fait actuellement.

Je suis fier du travail qu'elle accomplit et j'ai pleinement confiance en sa capacité de le réaliser.

• (1145)

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, mais c'est tout le temps que nous avons pour cette intervention.

Je cède la parole à Mme Acan pendant cinq minutes.

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Il est tellement navrant de voir de tels comportements se répéter dans la salle. Je suis nouvelle au Comité. J'espère que ce n'est pas ainsi qu'un comité est censé fonctionner. Mes collègues coupent court aux réponses, interrompent les témoins et prétendent que c'est ainsi que les Canadiens posent ces questions. Comme tout le monde le sait, les Canadiens sont très polis et respectueux, alors j'aimerais poursuivre avec le ministre les questions qui ont été interrompues.

Monsieur le ministre, je conviens que les Canadiens doivent entendre les réponses sans aucune interruption. Vous répondiez à une question au sujet des 30 000 personnes. Vous vous en remettiez à Mme O'Gorman pour qu'elle réponde. Pouvons-nous reprendre la discussion à partir de là, s'il vous plaît?

Erin O'Gorman (présidente, Agence des services frontaliers du Canada): Je vais commencer par quelques observations.

Nous avons environ 500 agents qui se consacrent aux renvois, et ils font un excellent travail. Ils font le suivi de leurs dossiers et ils renvoient des ressortissants tous les jours. C'est important de le savoir.

Beaucoup d'éléments entrent en ligne de compte pour les renvois en cours. Parfois, il faut obtenir des documents de voyage pour les ressortissants; d'autres fois, il faut permettre à leurs enfants de terminer leur année scolaire avant leur départ; et d'autres fois encore, il faut simplement organiser les déplacements.

Lorsqu'un renvoi est en cours, cela signifie que nous communiquons activement avec les ressortissants pour qu'ils quittent le pays. Bon nombre d'entre eux quittent le pays sans avoir d'interactions avec l'ASFC: ils ont leurs documents de voyage et ils partent.

Nous avons beaucoup de dossiers. Bien entendu, certains ressortissants essaient de fuir, et il faut prendre des mesures pour renvoyer certaines personnes.

Il arrive que des ressortissants visés par un mandat d'arrestation s'enfuient. L'ASFC a des établissements de détention, mais c'est la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, ou CISR, qui décide si la personne doit demeurer en détention. Nous faisons valoir nos arguments, mais l'ASFC n'est pas la seule autorité à prendre des décisions entourant la détention. Parfois, la CISR décide de mettre fin à la détention. Les ressortissants peuvent prendre la fuite, et nous lançons alors un mandat d'arrestation les visant.

Il ne s'agit pas de criminels en liberté. Ce sont des criminels qui ont purgé une peine si elle leur a été imposée. Je ne minimise pas cet aspect. Ce sont des personnes qui doivent quitter le pays. Leurs dossiers sont la priorité absolue de nos agents de renvoi.

Nous lançons également des mandats pour des personnes qui purgent une peine. Nous savons exactement où elles se trouvent: elles sont dans un établissement correctionnel quelque part au pays. Nous lançons ces mandats pour nous assurer qu'elles ne partent pas à notre insu. Il s'agit d'un mandat administratif, de sorte que lorsque la personne a fini de purger sa peine, l'ASFC en est informée. Nous pouvons alors intervenir et la prendre en charge.

Comme vous pouvez le constater, c'est un domaine complexe. Nous sommes actifs en tout temps. Comme le ministre l'a dit, l'an dernier, nous avons renvoyé le plus grand nombre de personnes en 10 ans. Nous sommes en voie de dépasser ce nombre cette année. Le fait est que d'autres personnes viennent s'ajouter à notre liste de renvois. Il pourrait s'agir de ressortissants qui se feront dire aujourd'hui par la Cour fédérale que leur demande de réexamen est refusée. Ils se retrouveront alors sur notre liste. Les gens se déplacent. Les statistiques évoluent dans le temps. Les gens cheminent dans le système. Ils cheminent sur notre liste. Ce qui compte, c'est qu'ils se font retirer de la liste puisqu'ils quittent le pays.

Sima Acan: Merci, madame O'Gorman.

Je sais que votre réponse ne va pas être très utile aux députés conservateurs ici présents, mais je vous remercie beaucoup pour votre réponse. Je pense que c'est la réponse que les Canadiens attendent. Comme nous l'avons entendu, ce processus est en cours. Merci beaucoup pour les efforts que vous déployez.

Madame la secrétaire d'État, au cours de l'été, vous avez rendu visite aux forces de l'ordre dans tout le pays, d'un océan à l'autre, et vous continuez de le faire.

Pourriez-vous nous dire quelles sont les principales préoccupations que soulèvent les agents de première ligne? Comment les mesures législatives du gouvernement, comme les projets de loi C-2 et C-12, soutiendront-elles le travail essentiel qu'ils accomplissent pour protéger les Canadiens?

L'hon. Ruby Sahota: Je vous remercie pour cette question.

Nous avons vécu un été chargé, au cours duquel nous avons consulté les forces de l'ordre dans tout le pays afin de déterminer quels types de soutien, d'outils et de changements législatifs elles attendent.

Tous les intervenants, qu'il s'agisse des associations de policiers ou des chefs de police à travers le pays, appuient le projet de loi C-2.

De fait, j'ai entendu beaucoup de déception lorsque le projet de loi a été amendé pour en supprimer des éléments essentiels. Cinq parties du projet de loi C-2 ont été supprimées afin que les autres parties essentielles qui figurent dans le projet de loi C-12 puissent avancer dans le processus législatif. La raison de cette déception était un point clé sur lequel les conservateurs étaient en désaccord, à savoir les dons illégaux de 10 000 \$ en espèces à des fins de blanchiment d'argent...

• (1150)

Le président: Veuillez terminer votre phrase, madame la secrétaire d'État.

L'hon. Ruby Sahota: Ces éléments sont essentiels pour fournir aux forces de l'ordre les outils dont elles ont besoin pour mener efficacement leurs enquêtes et engager des poursuites.

Nous essayons actuellement de lutter contre les crimes de demain avec les lois d'hier. Nous devons absolument nous moderniser et nous adapter à notre époque.

Sima Acan: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Le temps dont nous disposons pour cette partie est écoulé.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Monsieur le ministre, la GRC va déployer l'embauche de 1 000 nouveaux agents. Le commissaire a pris l'engagement selon lequel les 1 000 agents seront formés à l'école de police parce qu'il veut garder de hauts standards de qualité.

Pouvez-vous me confirmer que, sur les 1 000 agents que l'Agence va engager, 800 vont être formés selon de hauts standards de qualité au collège de Rigaud?

Pouvez-vous me dire où et comment vont être formés les 200 membres du personnel opérationnel?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: Puis-je vous demander une précision? Faites-vous référence à la GRC ou à l'ASFC? S'il s'agit du Dépôt de la GRC...

[Français]

Claude DeBellefeuille: Il est possible que l'interprétation ait été trop rapide.

Je disais que la GRC va former ces 1 000 agents à l'école de police parce qu'elle veut garder de hauts standards de qualité. L'ASFC semble avoir pris une autre décision, c'est-à-dire que, sur les 1 000 agents, 800 seront formés selon de hauts standards de qualité à Rigaud. Elle dit que les 200 autres personnes seront des membres du personnel opérationnel.

Le grand mystère, monsieur le ministre, est de savoir qui donnera la formation à ces 200 membres du personnel opérationnel et comment ils seront formés. Ça nous inquiète, puisque la sécurité de la frontière est une priorité.

Pouvez-vous nous dire comment vont être formés les 200 membres du personnel opérationnel de l'Agence?

[Traduction]

L'hon. Gary Anandasangaree: La formation se déroulera à Rigaud — je pense que Mme O'Gorman pourra vous fournir plus de précisions sur la logistique — à partir du mois de novembre, et nous espérons que la première cohorte aura terminé la formation d'ici mars.

[Français]

Claude DeBellefeuille: Ce que vous me dites, c'est qu'il y aura une formation à Rigaud et que ce ne sera pas nécessairement une formation de 18 semaines, comme pour les 800 agents frontaliers.

Monsieur le ministre, compte tenu de la priorité du gouvernement de s'engager dans la sécurité des frontières, pouvez-vous me dire si vous trouvez raisonnable d'obliger la GRC et l'ASFC à faire des coupes importantes? On sait déjà qu'elles manquent de personnel et qu'elles sont débordées par le travail.

Ne trouvez-vous pas qu'il est un peu incohérent de leur donner, d'un côté, des outils nécessaires en ressources humaines, mais, de l'autre, de leur retirer les budgets dont ils ont besoin pour bien faire leur travail?

Le président: Malheureusement, votre temps de parole est déjà écoulé. C'est une très bonne question, mais il faudra attendre pour obtenir une réponse.

Monsieur Caputo, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Frank Caputo: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, nous venons d'entendre Mme O'Gorman répondre à une question des libéraux. Elle n'a toutefois pas répondu à la question suivante: parmi les 30 000 personnes en attente d'une mesure d'expulsion, combien font actuellement l'objet d'un mandat d'arrêt?

Encore une fois, je vous demande juste un chiffre.

L'hon. Gary Anandasangaree: Monsieur Caputo, je ne peux pas vous donner de chiffre à jour.

Je peux toutefois vous suggérer de vous adresser à Mme O'Gorman si vous souhaitez obtenir une réponse plus précise.

• (1155)

Frank Caputo: Avez-vous un chiffre approximatif? Vous êtes le ministre: vous êtes la personne responsable. Avez-vous au moins un chiffre approximatif? S'agit-il de 20 %, de 10 %? Le savez-vous? Vous devriez le savoir, monsieur le ministre.

L'hon. Gary Anandasangaree: Ce que je sais, c'est que l'ASFC travaille à ces renvois. L'année dernière, nous avons enregistré le nombre le plus élevé de renvois, soit 18 000 personnes. Cette année, nous sommes en passe de dépasser les 20 000, et dans les années à venir, ces chiffres vont encore augmenter. Ce que nous...

Frank Caputo: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le ministre, vous en avez 30 000, donc si vous en avez renvoyé 20 000 l'année dernière, il en reste 150 % de plus en attente. Vous ne savez pas combien sont en liberté. Savez-vous combien de personnes ayant un casier judiciaire sont en liberté?

L'hon. Gary Anandasangaree: La situation évolue constamment. Chaque jour, de nouvelles personnes sont ajoutées à l'inventaire, et chaque jour, d'autres en sont retirées parce qu'elles ont quitté le pays ou régularisé leur statut d'une manière ou d'une autre. Pour que les choses soient claires, nous travaillons à leur renvoi. Nous le faisons de manière ordonnée.

Frank Caputo: Ce n'est pas la question que j'ai posée, monsieur le ministre.

L'hon. Gary Anandasangaree: Il arrive parfois que nous ne puissions pas envoyer...

Frank Caputo: Monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois, j'ai posé une question.

Je vais la poser à Mme O'Gorman.

Connaissez-vous ce nombre — juste le nombre — le pourcentage de personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt parmi ces 30 000 personnes visées par des ordonnances de renvoi? Donnez un chiffre, même approximatif, s'il vous plaît.

Erin O'Gorman: Actuellement, 30 000 procédures de renvoi sont en cours. Celles-ci concernent des personnes avec lesquelles nous sommes en contact. Nous avons également 32 000 mandats d'arrêt à l'encontre de personnes que nous recherchons.

Frank Caputo: Pardon? Il y a 32 000 mandats?

Erin O'Gorman: Il s'agit de personnes qui figurent dans notre inventaire et que nous recherchons activement.

Frank Caputo: Pardon. Vous avez...

Erin O'Gorman: Je tiens à souligner que tous ces renseignements sont accessibles au public. Il ne s'agit pas de chiffres secrets. Ils figurent sur le site Web de l'ASFC.

Frank Caputo: Vous les connaissez, mais pas le ministre. D'accord.

Pardon. Il y a 32 000 personnes qui font l'objet d'un mandat d'arrêt en vue de leur renvoi, ce qui signifie que vous ne savez pas où elles se trouvent. Est-ce exact?

Erin O'Gorman: C'est exact. Nous les recherchons.

Je tiens à souligner, comme je l'ai dit, que ces chiffres correspondent à des moments précis. Depuis notre dernière rencontre, nous avons renvoyé certaines des personnes visées par un mandat d'arrêt. Malheureusement, d'autres ont pris la fuite. La situation évolue constamment.

Frank Caputo: Je comprends que les chiffres évoluent.

Erin O'Gorman: Cinq cents agents de l'ASFC travaillent sans relâche au renvoi de ces personnes.

Frank Caputo: Je n'en doute pas.

Madame, avec tout le respect que je vous dois, nous avons 30 000 ordres de renvoi. Cela représente la moitié de la population de Kamloops. Nous avons perdu 32 000 personnes.

Je vais m'arrêter là et céder la parole à Mme Kirkland. Je suis abasourdi par ce chiffre.

Merci.

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Merci.

Merci à vous tous d'être présents. Je vais essayer d'être succincte, car je n'ai que très peu de temps.

À vous écouter, on dirait que tout va pour le mieux. Vous avez dit que vous travailliez sur ce dossier, que les choses étaient sur la bonne voie aux frontières, que nous étions en sécurité et que nous allions dans la bonne direction. On dirait que vous dites que tout va bien.

Monsieur le ministre, cette question s'adresse à vous.

À Toronto, le nombre de crimes violents a augmenté de 60 %. Le nombre d'homicides, de 62 %. Le nombre d'agressions sexuelles, de 73 %. Le nombre d'extorsions, de 245 %. La police recommande désormais aux Canadiens de respecter une routine à partir de 21 heures. La police régionale de Durham et la police de Niagara demandent aux gens de fermer leurs portes, de les verrouiller, d'activer leurs systèmes d'alarme à 21 heures et de se protéger.

Pensez-vous qu'il s'agisse là de la nouvelle norme sous votre gouverne au Canada?

L'hon. Gary Anandasangaree: J'ai eu l'occasion de rencontrer bon nombre des organismes chargés de l'application de la loi dont vous parlez. Je peux vous dire que, dans l'ensemble, la criminalité est en baisse. Il y a...

Rhonda Kirkland: Excusez-moi, je vous ai simplement demandé si vous pensiez qu'il s'agissait de la nouvelle norme.

L'hon. Gary Anandasangaree: Votre question était précédée d'un préambule, et je pense avoir autant de temps pour y répondre que vous en avez pris pour la poser.

J'aimerais dire que j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs des services de police que vous avez mentionnés. Dans l'ensemble, la criminalité est en baisse. Évidemment, certaines personnes ne partagent pas cet avis. Je suis tout à fait conscient qu'il y a eu plusieurs cas très médiatisés.

Le gouvernement s'efforce de mettre en œuvre...

Rhonda Kirkland: Excusez-moi. Désolée, monsieur le ministre...

Le président: Désolé, je dois interrompre ce segment.

Je dois passer au dernier segment et donner la parole à M. Sari.

• (1200)

[Français]

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins qui sont des nôtres aujourd'hui.

Je me demande quel est l'objectif de ce comité. Notre premier rôle en tant que législateurs et élus, c'est de rassurer la population. Je remercie les témoins d'aujourd'hui parce que les propos qu'ils ont tenus, quand on leur a laissé la parole, rassurent quand même la population. C'est le plus important.

J'aimerais vous donner la parole, madame Sahota.

La criminalité a existé et existera toujours, surtout aux environs des frontières.

Comment la stratégie du gouvernement pourra-t-elle renforcer la sécurité à la frontière et permettre de mieux lutter contre cette criminalité transnationale organisée tout au long de la frontière?

J'aimerais poser une autre question à d'autres personnes. Je vous demanderais donc de bien vouloir répondre à ma question en une minute.

[Traduction]

L'hon. Ruby Sahota: Merci.

J'aimerais commencer par dire qu'aujourd'hui est un bon jour. Le ministre de la Justice vient de déposer un nouveau projet de loi de réforme de la justice portant sur la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine. Ce projet de loi contient de nombreuses dispositions visant à lutter contre les crimes dont Mme Kirkland vient de parler.

Je tiens à dire que les services de police des différentes administrations donneront toujours des conseils pour que les citoyens se sentent en sécurité dans leur collectivité et offriront des conseils avisés que tous les propriétaires devraient suivre, quelles que soient les circonstances, que ce soit aujourd'hui, hier ou dans des décennies.

En ce qui concerne les activités transfrontalières, nous avons pris de nombreuses mesures pour renforcer les frontières. Je sais que M. Brosseau abordera également ce sujet au cours de la deuxième heure. Grâce à la GRC et à l'ASFC, nous avons intercepté et saisi de nombreuses armes à feu et drogues illégales qui franchissaient notre frontière. Ces résultats sont le fruit des efforts conjoints déployés par les États-Unis et le Canada ces derniers mois, et je pense que nous avons obtenu une grande réussite. C'est la première chose.

Tout à l'heure, on a posé des questions sur le financement de nos organismes, et il y a eu un apport important de fonds. Sans ce financement, nos organismes ne disposeraient pas de l'équipement

que nous leur avons fourni, notamment trois hélicoptères Black Hawk, 60 drones destinés à des missions tactiques et 40 drones opérationnels des Forces armées canadiennes. Toutes ces technologies sont mises en œuvre, et nous disposons désormais d'une surveillance 24 heures sur 24, sept jours sur sept à la frontière.

Il s'agit là d'excellentes mesures et initiatives prises par notre gouvernement. Je sais que les conservateurs formulent beaucoup de critiques, mais sous leur gouvernement, il n'y a pas eu d'investissements aussi importants que ceux-ci. Ces investissements sont très importants. La coopération que nous entretenons avec les États-Unis et nos alliés du Groupe des cinq l'est également.

Je reviens à la nécessité de donner aux autorités policières les outils dont elles ont besoin et de veiller à ce que nos règlements soient adaptés à notre époque. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi C-2 et le projet de loi C-12. Il est important que tous les aspects de ces projets de loi soient adoptés par la Chambre, car nous pourrions ainsi rester en phase avec nos alliés du Groupe des cinq.

La criminalité transnationale organisée touche tous les pays. Lorsqu'une personne originaire d'un pays exempté de visa présente une demande d'AVE, on effectue des vérifications. Au Royaume-Uni, par exemple, lorsque quelqu'un arrive et a un casier judiciaire, on procède à des vérifications.

Je voulais également aborder cette question. Si l'on a supprimé la demande d'AVE du visa mexicain, c'est en raison de l'augmentation du nombre de demandes d'asile que nous avons constatée. Il est important de reconnaître que les criminels qui opèrent à travers le monde le font de manière très clandestine et n'utilisent pas leur véritable identité et leurs véritables renseignements.

[Français]

Abdelhaq Sari: J'aimerais poser deux autres questions.

Combien me reste-t-il de temps de parole, monsieur le président?

Le président: Il vous reste 45 secondes.

Abdelhaq Sari: Merci, monsieur le président.

Madame O'Gorman, pouvez-vous brièvement me donner des précisions sur la question des mandats visant 32 000 personnes et sur les 600 ressortissants étrangers que vous recherchez?

J'aimerais aussi avoir le temps de poser une question au commissaire Duheme.

Erin O'Gorman: Comme je l'ai dit, les données sont publiées sur notre site Web.

Une partie des 1 000 nouvelles personnes que nous allons embaucher se consacreront certainement aux dossiers des personnes faisant l'objet d'une mesure de renvoi.

Abdelhaq Sari: J'aimerais poser une dernière question.

Le président: Malheureusement, monsieur Sari, vous n'aurez pas le temps de poser une question. Il y aura peut-être du temps pour cela dans la deuxième partie de la réunion.

Le ministre et la secrétaire d'État vont devoir nous quitter. Nous les remercions d'avoir été parmi nous et d'avoir répondu à nos questions. La bonne nouvelle, c'est que les hauts fonctionnaires vont rester pour une heure de plus.

Nous faisons maintenant une pause de quelques minutes.

• (1205) _____ (Pause) _____

• (1210)

Le président: Nous reprenons la séance en compagnie des hauts fonctionnaires.

Monsieur Brosseau, vous avez la parole pour cinq minutes pour faire votre présentation.

Kevin Brosseau: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, chers membres du Comité, je vous remercie de m'offrir l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter des efforts continus du Canada pour combattre le commerce illicite de fentanyl et pour protéger nos frontières.

Ma présentation sera courte afin de vous laisser suffisamment de temps pour poser vos questions.

[Traduction]

Il est important de noter que, bien que le Canada et les États-Unis soient tous deux confrontés à une crise nationale liée au fentanyl, le Canada n'est pas une source importante de fentanyl pour les États-Unis. D'après les volumes saisis signalés par les douanes et la protection des frontières américaines depuis 2022, environ un dixième de 1 % du fentanyl provient de la région frontalière nord, mais tout volume est trop élevé.

[Français]

Néanmoins, le Canada et les États-Unis sont tous deux aux prises avec la crise liée au fentanyl dans leur pays respectif. Il est primordial que nous travaillions ensemble pour arriver à régler ce problème.

[Traduction]

Mon rôle consiste à intégrer et à coordonner la réponse globale du Canada à la crise du fentanyl, tant au niveau de l'offre que de la demande. Depuis ma nomination, je travaille avec des partenaires de tous les ordres de gouvernement et des organismes d'application de la loi, ainsi qu'avec les États-Unis et des organisations internationales, afin d'accélérer les efforts du Canada visant à détecter, perturber et démanteler le commerce du fentanyl, un fléau qui a causé la mort de plus de 50 000 Canadiens depuis 2016.

[Français]

J'ai également parlé directement aux intervenants de première ligne de secteurs clés, partout au Canada. Ils ont tous un rôle à jouer dans la lutte contre le fentanyl.

[Traduction]

Vous trouverez plus de renseignements sur ce que m'ont dit les parties prenantes dans mon rapport provisoire, publié en juillet dernier.

[Français]

Je serai heureux de répondre à vos questions.

[Traduction]

J'ai hâte de répondre à vos questions.

[Français]

Merci, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie d'avoir été aussi concis, monsieur Brosseau. Votre témoignage sera très utile.

Monsieur Caputo, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Frank Caputo: Non, je ne vais pas prendre la parole.

Le président: Monsieur Au, vous avez la parole.

Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC): Merci beaucoup.

Merci de votre visite et de votre bref rapport.

Nous savons tous que le problème du fentanyl est grave et touche un grand nombre de personnes. Vous avez mentionné plus tôt que vous ne travaillez pas seulement avec les États-Unis, mais également avec nos partenaires internationaux.

Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Kevin Brosseau: Par votre intermédiaire, monsieur le président, merci pour cette question.

Comme vous le savez et comme nous l'avons déjà dit, le commerce des drogues illicites, et du fentanyl en particulier, est par définition transnational, ce qui signifie qu'il s'étend bien au-delà des frontières du Canada. C'est pourquoi, le mois dernier, mes collègues, dont beaucoup sont présents ici aujourd'hui, et moi-même nous sommes rendus au Mexique, où nous avons rencontré de hauts responsables mexicains, des responsables de la sécurité, etc., afin de discuter de la manière dont nous pouvons collaborer concrètement pour lutter contre ce commerce. Ces travaux donneront lieu à d'autres discussions trilatérales ici au Canada au cours des deux prochains mois environ entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

J'ai également eu de nombreux échanges avec des responsables européens de l'Agence de l'Union européenne sur les drogues, là encore dans le but d'échanger des pratiques exemplaires afin de déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, ainsi que la nature du crime et du commerce.

Monsieur le président, la criminalité transnationale organisée mondiale, en particulier les trafiquants de drogue, modifie rapidement ses méthodes. Il est donc très important que nous suivions de près son évolution.

Chak Au: Excusez-moi, mais je voulais juste vous interrompre.

Quelles faiblesses ont été cernées dans le système canadien en matière d'interception ou d'arrestation des barons de la drogue?

Kevin Brosseau: C'est une question complexe qui, selon moi, mérite une réponse complexe. Ce n'est pas simple. S'il existait une réponse simple à cette question complexe et à ce problème complexe, nous l'aurions déjà résolu.

La nature transnationale de la criminalité réside dans le fait que différentes modalités peuvent être utilisées à tout moment, qu'il s'agisse de cryptomonnaies, du Web clandestin ou des circuits d'approvisionnement traditionnels, par exemple. Les drogues circulent en permanence au Canada de différentes manières.

De toute évidence, ce qui importe, c'est que nous continuions de collaborer étroitement et de communiquer tant au niveau national avec les agences présentes à cette table qu'avec d'autres agences chargées de lutter contre ce crime dans le monde entier. Ce sont là les éléments importants qui expliquent pourquoi les organisations doivent réellement travailler ensemble.

• (1215)

Chak Au: D'accord.

Souvent, après la création de votre bureau, l'administration parlait de la quantité de fentanyl intercepté à la frontière et ce genre de choses.

Je voudrais connaître votre avis. Quel est l'élément le plus important: les produits chimiques eux-mêmes ou les personnes qui les produisent ou les commercialisent? Quels ont été les résultats? Ces personnes ont-elles été arrêtées et ont-elles rendu des comptes?

Kevin Brosseau: Je vais laisser le commissaire de la GRC et la présidente de l'ASFC parler du nombre d'arrestations qu'ils ont effectuées, etc. Cette question relève de leur responsabilité, et ils disposent des données nécessaires pour fournir ces explications.

Il s'agit d'un écosystème complexe qui comprend, encore une fois, des précurseurs — des substances chimiques, comme vous l'avez dit — et, je dirais, une approche vorace du point de vue de l'application de la loi, qui oblige les personnes qui choisissent de tirer profit de la mort et du désespoir à rendre des comptes. J'ai été informé du nombre d'opérations menées, dont l'une au début de l'hiver qui a permis d'arrêter des dizaines de personnes... Je ne me souviens plus du nombre exact, mais je peux fournir au Comité les chiffres de la Réponse intégrée canadienne au crime organisé. Ces opérations ont été menées par des agents chargés de l'application de la loi de tous les organismes canadiens, car il s'agit d'un problème local et mondial, et plusieurs arrestations ont été effectuées afin que les responsables répondent de leurs actes.

Chak Au: Oui. Encore une fois, je veux connaître le nombre de personnes que nous avons arrêtées ou que nous recherchons.

Monsieur le commissaire, avez-vous ce chiffre?

Comm Michael Duheme: Si vous cherchez le nombre exact de personnes qui ont été pincées ou arrêtées, je n'ai pas ces chiffres avec moi. Parfois, elles sont accusées d'une certaine infraction, il y a une négociation de peine, puis elles plaident coupables à une autre infraction.

Si vous me le permettez, je vais revenir à votre question initiale. Vous voulez savoir ce qui est le plus important entre les précurseurs et les personnes? Je pense que les deux doivent être traités en parallèle. Le problème avec les précurseurs, c'est qu'ils sont légaux lorsqu'ils entrent au pays. Il y a présentement un projet de loi visant à permettre à Santé Canada de procéder plus rapidement pour rendre ces substances illégales. D'un autre côté, il ne fait aucun doute que nous souhaitons appréhender les personnes qui s'en servent. À cette question, je répondrais donc que les deux doivent être traités en parallèle. Nous travaillons en étroite collaboration avec le FBI et la Drug Enforcement Administration, ou DEA, pour identifier les principales entreprises ou les principales personnes impliquées dans le transport ou la fabrication du fentanyl.

Chak Au: Dans quelle mesure avez-vous réussi à identifier ces personnes?

Comm Michael Duheme: Eh bien, nous en avons identifié quelques-unes dont il sera fait mention dans les prochaines semaines. Nous avons également obtenu des résultats positifs dans quelques dossiers aux États-Unis.

Chak Au: D'accord. Très bien.

Monsieur le commissaire, quels sont les systèmes en place permettant à votre bureau de partager des renseignements sur les pré-

curseurs du fentanyl avec des organismes américains tels que la DEA et la patrouille frontalière?

Kevin Brosseau: Les systèmes qui permettent le partage de renseignements opérationnels existent entre les organismes représentés ici, mais mon bureau n'en fait pas partie. Mon bureau travaille directement avec les organismes canadiens pour coordonner la liaison avec les organismes américains. Les renseignements circulent entre eux.

Le commissaire Duheme et la présidente O'Gorman peuvent expliquer ces processus.

Le président: Malheureusement, cela devra attendre. Nous devons passer au prochain intervenant.

Député Ramsay, vous avez la parole.

Jacques Ramsay: Monsieur Brosseau, permettez-moi de revenir sur la question du député Au. Vous avez dit que vous vous efforcez d'éradiquer l'offre, mais que vous surveillez et coordonnez également les effets sur la demande. Savons-nous combien de personnes consomment des opiacés ou du fentanyl au Canada? Avons-nous une estimation du nombre de consommateurs? Que savons-nous des tendances? S'agit-il d'un phénomène plutôt urbain? S'agit-il d'un phénomène plutôt rural? Les consommateurs sont-ils jeunes? Savons-nous ce genre de choses?

Kevin Brosseau: Je ne sais pas exactement ce qui est le dénominateur commun ni le nombre de personnes qui consomment des opioïdes à un moment ou à un autre. Mes collègues de Santé Canada peuvent assurément vous fournir des renseignements exacts à ce sujet. Il est très difficile d'obtenir un portrait précis des personnes qui sont disposées à décrire, dans une déclaration volontaire, etc., leur consommation d'opioïdes. Nous savons toutefois que ce phénomène prend une ampleur considérable, tant dans les petites collectivités que dans les grandes villes. C'est ce qui explique pourquoi j'ai passé du temps dans de nombreuses collectivités d'un peu partout au pays. J'ai également passé du temps dans des collectivités autochtones. Les répercussions peuvent être disproportionnées selon la région du pays où l'on se trouve.

Le fentanyl est un opioïde qui crée une forte dépendance. Cette dépendance est très, très difficile à surmonter. Par conséquent, bon nombre des mesures susceptibles de réduire la demande doivent être prises localement. Il se peut aussi que ce qui fonctionne dans une collectivité ne fonctionne pas dans une autre. J'ai essayé de faire comprendre aux gens que pour réduire la demande, il est primordial de sensibiliser les jeunes et de mener des activités de prévention. Lorsque j'étais jeune policier, j'ai appris ce qui fonctionnait. Il faut prévenir le crime avant qu'il ne se produise. Il faut prévenir la dépendance avant qu'elle ne se développe. En même temps, il faut être impitoyable envers les fournisseurs, comme le commissaire vient de le dire, et mener des enquêtes rigoureuses.

C'est de cette façon que nous pourrions venir à bout de ce fléau qui fait en sorte que près de 20 personnes meurent chaque jour d'une overdose de fentanyl.

• (1220)

[Français]

Jacques Ramsay: Pour ce qui est de Postes Canada et de l'ouverture éventuelle du courrier, croyez-vous que les dispositions du projet de loi C-2 sont importantes pour combattre le trafic de drogues en milieu rural et dans le Nord?

Kevin Brosseau: Je remercie le député de la question.

Dans plusieurs communautés, ce n'est que par Postes Canada que l'on peut recevoir des colis et faire du commerce. J'ai travaillé dans le Nord du Manitoba et au Yukon, et j'ai aussi entendu des gens du Nunavut dire que ces dispositions aideraient beaucoup les corps policiers et les communautés à prévenir le trafic de drogues, comme le fentanyl.

Jacques Ramsay: Je vais céder le reste de mon temps de parole au député Sari.

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur Ramsay.

Monsieur Duheme, il y a des choses que nous savions déjà et d'autres que nous avons apprises aujourd'hui.

Ce que nous savions déjà, c'est que le chef de l'opposition officielle a manifesté une certaine réticence à obtenir son habilitation de sécurité. Aujourd'hui, vous nous apprenez que vous l'avez invité à rencontrer des membres de la haute direction de la Gendarmerie royale du Canada et qu'encore une fois, il a ignoré cette invitation.

À quand remonte la dernière rencontre du chef de l'opposition officielle avec les hauts fonctionnaires de la Gendarmerie royale du Canada?

Comm Michael Duheme: Depuis que j'occupe ce poste, cette rencontre n'a pas eu lieu, mais ce n'est pas anormal. Dans le passé, il est arrivé très rarement que le chef de l'opposition rencontre des membres de l'état-major. Nos gens rencontrent M. Poilievre au sujet de sa sécurité personnelle, mais ce n'est pas nécessairement l'état-major qui le fait.

Abdelhaq Sari: Comment expliquez-vous que quelqu'un qui critique le travail de la Gendarmerie royale du Canada et de son personnel soit réticent à rencontrer les personnes qui prennent les décisions?

Comm Michael Duheme: Ce n'est pas à moi de juger pourquoi M. Poilievre décide d'accepter de me rencontrer ou non. Ce n'est pas à moi de décider.

Abdelhaq Sari: Merci.

Le président: Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour six minutes.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Duheme, on parle beaucoup des frontières terrestres dans la région des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent. Cependant, pour bien connaître le coin de pays que je représente comme députée, je sais qu'il y a une zone étendue d'eaux navigables où beaucoup de contrebandiers sévissent. Ils ont des bateaux qui se déplacent à grande vitesse, et vous n'avez pas tous les outils nécessaires pour lutter contre ces contrebandiers.

Lors de la séance précédente, un témoin nous a dit que vous aviez coordonné un projet d'utilisation de radars pour être en mesure de suivre l'action dans une zone aussi étendue.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi cette zone est maintenant délaissée? Des gens de ma circonscription qui habitent au bord du lac Saint-François ont remarqué une diminution notable des patrouilles, à la fois du côté des États-Unis et du côté du Canada.

Pourquoi avoir renoncé à ce projet d'utilisation de radars pour vous aider à assurer la sécurité de la frontière sur les eaux navigables?

• (1225)

Comm Michael Duheme: Vous n'avez pas mentionné l'endroit, mais je crois comprendre de quoi il s'agit.

Cet endroit est reconnu depuis longtemps pour ses routes, qui sont empruntées par les trafiquants de contrebande et d'armes à feu. Aussitôt qu'il y a une route, tout peut y passer. Nous avons de très bonnes relations avec l'organisation policière qui est là. Justement, mardi, nous étions à Washington, et mon homologue responsable de la frontière m'a dit avoir les mêmes préoccupations.

Nous nous apprêtons à acquérir de nouvelles technologies, et nous réfléchissons à une stratégie qui permettrait de remédier à la situation dans cette région, qui dure depuis très longtemps.

Claude DeBellefeuille: Je pense que le programme qui a été mis à l'essai a fait ses preuves. Cependant, en 2014, le gouvernement a retiré à la GRC les fonds nécessaires pour poursuivre l'installation de ces radars.

Depuis 2014, j'ai l'impression que cette région frontalière, qui comprend Akwesasne, le lac Saint-François et Dundee, aux limites de l'Ontario et de l'État de New York, est laissée à l'abandon. J'ai rencontré des gens des autorités américaines, et ils ont le même sentiment que moi.

Dans le plan que le gouvernement a déposé concernant la sécurité des frontières, on parle beaucoup des points d'entrée. Cependant, avez-vous reçu l'argent nécessaire pour être capables d'assurer aussi la sécurité sur les eaux navigables dans ce coin névralgique pour la contrebande d'armes à feu et de biens ainsi que pour la traite de personnes?

Comm Michael Duheme: La GRC a reçu 667 millions de dollars du budget de 1,3 milliard de dollars qui a été annoncé. Une bonne partie de cet argent va être investie dans la technologie et, bien entendu, dans les ressources humaines en technologie.

Je crois que c'est irréaliste d'avoir trop de monde à la frontière physique. Il faut se fier de plus en plus à la technologie pour faire en sorte que les opérations policières soient plus ciblées, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Les relations avec les États-Unis sont excellentes, et ils vivent le même problème que nous.

Claude DeBellefeuille: Vous êtes donc d'accord pour que notre rapport comprenne une recommandation selon laquelle les points d'entrée sont importants, mais qu'il faut aussi avoir des outils technologiques et prévoir des patrouilles. Cela permettrait d'assurer la sécurité frontalière à des points névralgiques sur les eaux navigables.

N'est-ce pas?

Comm Michael Duheme: Oui, je suis d'accord là-dessus.

J'aimerais aussi ajouter qu'avec la somme que nous avons reçue, nous avons acheté des radars portatifs. Nous pouvons les déplacer sur les eaux ou sur des étendues de terre, comme un champ.

Nous avons aussi augmenté le nombre de drones.

Finalement, nous ne pouvons pas parler des frontières sans parler des hélicoptères Black Hawk.

Claude DeBellefeuille: Nous les voyons beaucoup dans notre coin.

Comm Michael Duheme: Nous les entendons aussi.

Claude DeBellefeuille: Oui, nous les entendons beaucoup.

Merci, monsieur Duheme.

Madame O'Gorman, j'ai le temps de vous poser une dernière question.

J'ai posé ma question au ministre à plusieurs reprises. Je ne sais pas si c'est à cause de mon français que nous ne nous comprenons pas. Quoi qu'il en soit, j'aimerais que vous m'expliquiez tout ce qui touche la question des 200 membres du personnel opérationnel.

Quelle formation vont-ils recevoir?

Je vous ai entendu dire qu'ils ne recevront pas la formation de 18 semaines. Cependant, il s'agit d'enquêteurs et d'analystes, et ils ont besoin d'une formation.

Erin O'Gorman: Comme les interprètes ont un meilleur français que moi, je vais vous répondre en anglais pour m'assurer d'être claire.

[Traduction]

L'Agence des services frontaliers du Canada est chargée de s'assurer que ce qui entre dans le pays — qu'il s'agisse de personnes, de marchandises ou d'importations — et certaines choses qui sortent du pays devraient entrer et sortir. Cela commence à l'extérieur du Canada avec nos agents de liaison. Nous embaucherons davantage d'agents de liaison. Ils sont généralement recrutés parmi les agents de première ligne et ils sont formés à Rigaud, mais nous n'allons pas les y envoyer dès demain matin. Nous allons les recruter parmi notre effectif actuel et ils devront être remplacés par la suite.

À la frontière, vous connaissez tous les personnes que vous voyez lorsque vous entrez dans le pays, les personnes qui travaillent à nos points d'entrée, nos agents en uniforme qui suivent une formation de 18 semaines à Rigaud. Nous n'allons pas modifier la durée de cette formation. Tout le monde suivra une formation de 18 semaines.

Lorsqu'ils saisissent des armes à feu, ils sont soutenus par les enquêteurs des bureaux non frontaliers. Ces derniers prennent ces armes et travaillent avec la poursuite, exécutent les mandats et font emprisonner les gens. Ces personnes sont généralement prises au sein des agents de première ligne. Nous envisageons de faire appel à des personnes issues d'autres services. Il y en a d'autres qui possèdent ces compétences. Ils devront peut-être être remplacés par des agents de Rigaud, mais ils viendront.

• (1230)

[Français]

Le président: Madame O'Gorman, comme c'est une question très pertinente, mais un peu complexe, et que la réponse ne pourra pas être satisfaisante à cause du manque de temps, accepteriez-vous de fournir une réponse par écrit à la question de Mme DeBellefeuille?

Erin O'Gorman: Oui, je peux faire cela.

Puis-je ajouter un petit mot, juste pour dire à quel point les opérations sont complexes?

Le président: Oui, vous avez 10 secondes.

[Traduction]

Erin O'Gorman: Nos agents commerciaux veillent à ce que l'aluminium et l'acier ne soient pas importés et vendus à bas prix ou sous-évalués au Canada. Nous avons des vérificateurs. Nous recru-

tons des personnes dans les universités et à l'Agence du revenu du Canada. Ils ne sont pas formés à Rigaud, mais ils sont essentiels et tout aussi importants pour nos opérations que n'importe qui d'autre, car ils protègent ce qui entre dans notre pays.

Il y a beaucoup d'éléments qui entrent en jeu. Les gens sont bien formés. Nos agents de ciblage ne viennent pas nécessairement de Rigaud. Ils portent des uniformes. Nous essayons de recruter dans d'autres organisations du milieu de la sécurité et du renseignement.

Je suis heureuse de vous donner ces grandes lignes, mais c'est complexe. Certains viendront de notre première ligne actuelle et devront être remplacés, et d'autres viendront de l'Agence du revenu du Canada. C'est une organisation complexe, mais qui fait un excellent travail.

[Français]

Le président: J'ai été généreux. Je vous ai laissé plus de temps. Nous apprécions beaucoup ce que vous nous dites, car nous savons que c'est complexe.

Madame DeBellefeuille, vous aurez l'occasion d'y revenir. Nous reparlerons du suivi que vous aimeriez faire ou non.

Madame Kirkland, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Rhonda Kirkland: Je vous remercie.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, j'ai quelques questions à poser.

Merci de votre témoignage, monsieur Brosseau.

Vous avez parlé de la crise actuelle. Si je ne m'abuse, vous avez dit que 50 000 personnes avaient perdu la vie en 2024 à cause du fentanyl. Je sais que nous en avons perdu d'autres depuis, vous comprenez donc la gravité de ma question. Mon neveu était l'une de ces personnes. Cela s'est produit il y a environ six mois.

Ma question porte sur un article récent. Une source américaine a rapporté que vous n'étiez pas autorisé à donner des ordres à la GRC, à l'Agence des services frontaliers du Canada ou à d'autres services de police. En fait, je crois que vos paroles exactes étaient: « Je n'ai pas le pouvoir de leur donner des directives ou de leur demander de faire quoi que ce soit. »

Pourriez-vous confirmer que c'est bien ce que vous avez dit?

Kevin Brosseau: Je ne connais pas la source de cette information, mais je peux vous dire quels sont mes pouvoirs en tant que haut fonctionnaire au Bureau du Conseil privé. Comme je l'ai dit d'entrée de jeu, mon travail consiste à coordonner et à intégrer les efforts, et non à me substituer à un ministre ou à un sous-ministre, lesquels sont tous deux représentés ici.

Afin d'améliorer les efforts déployés pour lutter contre le fentanyl, il est important — je crois que mes collègues du groupe d'experts vont soit me renier soit m'accepter — de rassembler les gens et de se concentrer sur un seul objectif. J'en veux pour raison les histoires tragiques que j'entends chaque jour au sujet de personnes comme votre neveu et de tant d'autres dans ce pays.

Rhonda Kirkland: Il semble que ce soit correct que vous n'ayez aucune autorité sur ces services. On dirait que ce poste a été créé uniquement pour apaiser l'administration Trump, sans aucune intention réelle... Pouvez-vous expliquer comment nous pouvons lutter contre la crise du fentanyl au Canada si vous n'avez pas l'autorité nécessaire pour le faire?

Kevin Brosseau: Écoutez, dans cet écosystème complexe de l'offre et de la demande que j'ai décrit, il y a plusieurs organisations différentes qui ont divers mandats. Avant ma nomination — et je suis le dernier à mériter des éloges et le premier à mériter des critiques —, la coordination entre, d'une part, ceux qui sont chargés d'examiner la demande et de fournir des services de santé à l'échelle fédérale, provinciale et municipale et, d'autre part, les organismes d'application de la loi axés sur l'offre n'était peut-être pas aussi bonne qu'elle aurait pu l'être pour faire en sorte que la pression exercée à l'égard d'un côté se répercute sur l'autre.

• (1235)

Rhonda Kirkland: Je vais devoir m'arrêter ici afin de céder la parole à M. Gill.

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Merci d'être ici aujourd'hui. Je vous en suis très reconnaissant.

Mes questions s'adresseront à la présidente de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Madame la présidente, dans mon patelin de Langley, en Colombie-Britannique, la police a récemment découvert un superlaboratoire de fentanyl. Les autorités ont confirmé que ces installations étaient capables de produire plusieurs kilogrammes de fentanyl chaque semaine.

Compte tenu de l'ampleur de l'opération, dans quelle mesure êtes-vous convaincue que l'Agence des services frontaliers du Canada dispose actuellement des ressources nécessaires pour empêcher que des menaces similaires se propagent à nos collectivités?

Erin O'Gorman: Je suis convaincue que les agents et les employés de l'Agence des services frontaliers du Canada sont constamment à la recherche de fentanyl, de précurseurs et de toutes sortes de marchandises de contrebande. Je tiens à ce chapitre à souligner la saisie de 350 kilogrammes de méthamphétamines dans le sud de l'Ontario. Un millier de nouveaux employés, de nouveaux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada, renforceront certainement cette lutte, tout comme notre coopération avec la police locale, la GRC et, conformément à votre étude, nos homologues américains.

Lors des discussions que j'ai eues cette semaine avec la Drug Enforcement Administration américaine et mes collègues, ainsi qu'avec les responsables des douanes et de la protection des frontières, nous avons échangé de l'information, des renseignements et des constatations au sujet des tendances. Nous sommes inflexibles dans cette mission.

Sukhman Gill: Madame la présidente, vous vous dites confiante, mais il ne fait aucun doute que nos frontières ont actuellement besoin d'un soutien supplémentaire de toute urgence. Le gouvernement libéral a promis à plusieurs reprises d'embaucher 1 000 nouveaux agents, mais cet engagement n'a toujours pas été tenu. Le ministre de la Sécurité publique a même laissé entendre que ce n'était pas à lui de procéder à ces embauches.

D'après votre compréhension du processus d'embauche et des ressources, quand les Canadiens peuvent-ils raisonnablement s'at-

tendre à voir cet engagement se concrétiser? Je vous demande un échéancier précis, s'il vous plaît.

Erin O'Gorman: C'est ma responsabilité, et l'annonce de 260 millions de dollars — pardon, excusez-moi —, de 617 millions de dollars la semaine dernière a assurément clarifié les choses à ce sujet.

Sukhman Gill: J'aimerais un échéancier précis, s'il vous plaît.

Erin O'Gorman: Nous prévoyons de recruter ces employés, ces agents, au cours des trois ou quatre prochaines années. Comme je l'ai indiqué dans ma réponse précédente, ils seront déployés à l'échelle internationale. Ils seront déployés aux points d'entrée. Ils seront déployés dans nos services de contrôle à l'intérieur du pays, dans nos opérations commerciales, dans nos activités de ciblage et dans nos services de renseignement.

Sukhman Gill: Madame la présidente, seriez-vous d'accord pour dire que chaque jour où ces postes ne sont pas pourvus...

Le président: Monsieur Gill, je vous prie de m'excuser, mais c'est tout le temps que vous aviez.

La parole est maintenant au député Ehsassi.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci, monsieur le président.

Je vais poser une question au commissaire, en reprenant là où mon collègue, M. Sari, et moi-même nous sommes arrêtés.

Monsieur le commissaire, comme vous le savez très bien, nous tous qui sommes fonctionnaires avons l'obligation et la responsabilité de mieux comprendre le fonctionnement de nos institutions. Vous faites tous un travail très complexe et nous devons nous assurer d'en être informés.

Auriez-vous l'amabilité de nous donner une réponse concernant la dernière fois que M. Poilievre a rencontré les hauts dirigeants de la GRC? Quand était-ce? Je pose la question pour que cela soit inscrit au procès-verbal.

Il est terrible que l'intégrité de la GRC et de ses dirigeants soit remise en question. Un autre député, qui est ici aujourd'hui, a déclaré plus tôt cette semaine: « Les dirigeants de la GRC posent souvent des actes injustifiables. » Cela ne rend pas service à notre pays de remettre en question la crédibilité et le professionnalisme de la GRC.

Pouvez-vous nous donner un aperçu de l'intégrité et du professionnalisme que vous constatez quotidiennement au sein de la GRC?

Comm Michael Duheme: Cela commence dès la toute première étape du recrutement. Nous voulons nous assurer que nous avons les bonnes personnes, hommes et femmes, et que ces personnes adhèrent aux valeurs fondamentales de l'organisation.

Nous examinons ensuite le travail accompli dans le cadre de nos trois mandats: les services de police de première ligne, les contrats que nous exécutons et les services de police spéciaux. Nous examinons le travail accompli dans les collectivités, dans certains secteurs difficiles où nos employés travaillent ainsi que le respect de la population accordé à la GRC.

Une réunion fédérale, provinciale et territoriale a eu lieu la semaine dernière à Kananaskis. D'après les commentaires que j'ai reçus de mes représentants qui étaient sur place, toutes les provinces et tous les territoires sont très satisfaits des services fournis par la GRC. Cela témoigne de l'excellent travail qui est accompli sur le terrain et de la qualité des personnes que nous embauchons.

• (1240)

L'hon. Ali Ehsassi: Lorsque vous entendez des titulaires de charges publiques, n'importe lequel d'entre nous ici, faire des allégations irresponsables ou indéfendables à propos de la GRC ou critiquer le professionnalisme de votre organisation, quel effet cela a-t-il sur le moral?

Comm Michael Duheme: Tout commentaire négatif à l'égard de l'organisation aura une incidence sur le moral. Mon travail en tant que dirigeant est de tenter de corriger cela au meilleur de mes capacités.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci beaucoup de tout ce que vous faites.

Je vais passer à M. Brosseau.

Certains députés d'en face ont tenté de nous donner l'impression que le Canada est le seul pays à devoir faire face à la criminalité transnationale. Je soupçonne que ce sujet fait l'objet de nombreuses discussions et retient beaucoup l'attention dans tous les pays, que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord.

Pouvez-vous nous dire dans quelle mesure cela représente une menace pour tous les pays du monde occidental?

Kevin Brosseau: La menace que représente la criminalité transnationale organisée pour les pays occidentaux du monde entier qui ont des économies ouvertes et des sociétés ouvertes pouvant prêter flanc à ce type de criminalité est énorme. Comme je l'ai dit, il s'agit d'un écosystème complexe où des milliards de dollars sont blanchis et échangés à travers le monde. C'est pour cette raison que la coordination et la coopération dont j'ai parlé sont si importantes. Le commissaire Duheme et la présidente O'Gorman peuvent également parler de la façon dont ils travaillent avec leurs partenaires du Groupe des cinq ainsi que dans le cadre d'autres alliances et partenariats à travers le monde.

Le crime organisé et les criminels organisés travaillent ensemble. Ce n'était pas le cas auparavant, mais ce l'est aujourd'hui. Cela renforce l'importance pour nous d'être en mesure de travailler de façon concertée.

Ce problème n'est pas propre au Canada. Cela ne signifie pas que nous devons relâcher nos efforts. En fait, nous devons nous attaquer à ce problème avec acharnement. Par définition, il s'agit d'un problème mondial et transnational.

L'hon. Ali Ehsassi: Le phénomène prend de l'ampleur aux États-Unis et en Europe, tout autant qu'au Canada.

Kevin Brosseau: C'est partout pareil.

L'hon. Ali Ehsassi: Je vous remercie.

Je n'ai pas d'autres questions.

Le président: Merci, monsieur Ehsassi.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Duheme, l'ASFC a déclaré à plusieurs reprises que les 800 agents frontaliers et les 200 membres du personnel opérationnel seront embauchés d'ici trois ou quatre ans.

Pouvez-vous nous confirmer votre plan de déploiement en ce qui concerne l'embauche des 1 000 agents?

J'ai entendu dire entre les branches qu'il s'agirait plutôt d'un échancier de quatre, cinq, peut-être six ans.

Pourriez-vous nous confirmer cela?

Comm Michael Duheme: Ce que je peux vous confirmer, c'est que les 1 000 employés qui seront embauchés compteront 750 policiers et policières ainsi que 250 employés de la fonction publique ayant l'expertise requise pour répondre aux besoins. Ce n'est pas différent de ce qu'a dit Mme O'Gorman. Le plan est étalé sur quatre ans, et on s'attend à ce que les objectifs soient atteints à l'intérieur de trois ans et demi. Ce n'est pas un défi.

Ce sur quoi nous travaillons, c'est sur la façon traditionnelle de former les policiers et policières à la GRC. Cela va changer. En effet, la formation comportera deux volets, soit la formation de base que tous les policiers et policières doivent suivre, et une formation distincte pour les agents de première ligne et les agents fédéraux.

Claude DeBellefeuille: Je vous remercie beaucoup de ces précisions, monsieur Duheme.

Madame O'Gorman, vous nous avez dit tantôt que les 200 membres du personnel opérationnel qui seront engagés vont venir de toutes sortes d'horizons. Ce seront des scientifiques et des universitaires, par exemple, qui répondront à des besoins autres que ceux qui seront comblés par les agents de première ligne. Il pourrait notamment s'agir d'analystes de renseignements et de spécialistes en ciblage à distance.

Actuellement, vos effectifs comptent environ 180 agents qui ne peuvent pas utiliser leur arme pour toutes sortes de raisons et qui ont des restrictions sur le plan de l'utilisation de la force.

Votre objectif est-il d'ajouter les 200 membres du personnel opérationnel aux 180 agents qui dépannent présentement votre organisation?

• (1245)

[Traduction]

Erin O'Gorman: L'ASFC a le devoir de prendre des mesures d'adaptation pour les agents qui ne peuvent pas remplir l'ensemble de leurs fonctions. Ces personnes auraient tout à fait la possibilité de poser leur candidature et d'être affectées à des postes financés. Le fait qu'elles ne puissent pas accomplir toutes leurs tâches ne les rend pas moins utiles pour la sécurité publique en général et pour l'ASFC en particulier.

Il y a des processus à cet égard. Vous avez dit que nous devons nous assurer d'avoir des postes bien financés et d'instaurer un processus équitable pour tout le monde. Ces personnes possèdent des compétences et une expérience que nous voulons absolument conserver.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, madame DeBellefeuille.

Merci, madame O'Gorman.

[Traduction]

Je cède la parole à M. Lloyd pour cinq minutes.

Dane Lloyd: Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins.

Je vais commencer par Mme O'Gorman.

J'ai ici un document que j'ai obtenu au moyen d'une demande d'accès à l'information. On y présente le nombre de renvois exécutés pour l'année civile 2024, et ce tableau tient compte de la participation au crime organisé. Je peux voir les chiffres pour la Roumanie et l'Inde, mais celui pour le Mexique est caviardé, et c'est le seul. Pourquoi en est-il ainsi?

Erin O'Gorman: Je crains de ne pas connaître le document dont vous parlez. Si je pouvais le consulter, je pourrais vous répondre par écrit sur les raisons du caviardage et sur sa provenance. Sans l'avoir vu, je ne peux malheureusement pas vous fournir de renseignements supplémentaires.

Dane Lloyd: Y a-t-il eu un grand nombre de renvois forcés de ressortissants mexicains en 2024 pour des raisons liées au crime organisé?

Erin O'Gorman: Je n'ai pas ces données avec moi. Si je pouvais voir le document...

Dane Lloyd: Était-ce un chiffre élevé ou faible?

Erin O'Gorman: Si je pouvais consulter le document, je me ferais un plaisir de vous répondre.

Dane Lloyd: D'accord.

Pourriez-vous expliquer les motifs justifiant la décision de rétablir les exigences de visa pour le Mexique?

Erin O'Gorman: Ce n'était pas une décision de l'ASFC. Il s'agissait d'une décision politique, et elle n'aurait pas... La politique en matière de visas relève d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Dane Lloyd: Votre ministère a-t-il fourni des conseils pour cette décision?

Erin O'Gorman: Oui, nous avons fourni des conseils et des données.

Dane Lloyd: Souscrivez-vous au rapport publié en novembre 2016 par l'ASFC, selon lequel la levée de ces exigences en matière de visa renforcerait la présence des cartels au Canada?

Erin O'Gorman: Il faudrait que j'en fasse la lecture. Il est difficile de défendre un document qui date d'il y a si longtemps.

Je dirais que c'est une question de données. Beaucoup de ressortissants mexicains sont venus au Canada pour demander l'asile. Ces chiffres étaient élevés. L'ASFC a traité le dossier de ces personnes aux points d'entrée, et cela faisait partie du contrôle de sécurité et...

Dane Lloyd: Je pense simplement que les Canadiens ont été très choqués par le reportage de *W5* sur la présence d'environ sept cartels — au moins sept — au Canada. Ces groupes n'avaient pas été inscrits sur la liste des entités terroristes désignées.

Je ne dis pas qu'il n'y avait aucune activité au Canada il y a 10 ans, mais cela semble s'être intensifié au cours des 10 dernières années, et je pense que les Canadiens se demandent pourquoi. Quelles décisions ont mené à l'intensification de l'activité des cartels au Canada?

Erin O'Gorman: Je ne suis pas certain de comprendre ce que vous voulez dire par « quelles décisions ». Je peux parler du nombre de demandes d'asile et du rôle de l'ASFC...

Dane Lloyd: Je vais donc passer à la question suivante, qui s'adresse au responsable de la lutte contre le fentanyl, monsieur Brosseau.

Nous avons appris qu'un réseau criminel appelé le cartel du dragon, qui comprend des groupes du crime organisé chinois et des cartels mexicains, utilise les ports canadiens pour faciliter le commerce d'un poisson rare appelé le totoaba — apparemment, les vessies de ces poissons sont très prisées en Asie — en échange de précurseurs chimiques. Êtes-vous au courant de ce trafic, qui a fait l'objet de reportages?

Kevin Brosseau: Je suis au courant de ce qui a été rapporté, mais c'est tout ce que je sais.

Il vaudrait sans doute mieux poser la question au commissaire de la GRC ou à la présidente de l'ASFC, mais je me contenterai de dire ceci. Le crime organisé est prêt à utiliser tous les moyens possibles pour faire circuler illégalement des stupéfiants, des produits de contrebande, des êtres humains ou quoi que ce soit d'autre.

Dane Lloyd: Je vous remercie.

L'ASFC constate-t-elle une hausse du trafic de ce poisson, le totoaba, au Canada? Suivez-vous la circulation de ces produits de la pêche sur le territoire canadien?

Ce n'est pas une espèce en voie de disparition, mais elle est jugée préoccupante.

Erin O'Gorman: Nous assurons le suivi de toutes les saisies que nous effectuons et nous communiquons les renseignements aux forces de l'ordre.

En ce qui concerne ce poisson en particulier, je peux certainement vous fournir une réponse par écrit sur ce que nous avons observé. Je dirai que oui, nous faisons un suivi de tout ce que nous considérons comme interdit de territoire au Canada.

Dane Lloyd: Est-il plus facile de s'adonner au trafic de la drogue lorsque les échanges se font en biens plutôt qu'en argent? Est-ce plus difficile lorsqu'il s'agit de transactions financières? Est-ce pour cette raison que certains échangent des produits animaux contre des précurseurs chimiques?

Erin O'Gorman: Le blanchiment d'argent par voie commerciale est extrêmement difficile, et ce phénomène est en hausse. Je collabore avec tous mes homologues des autres pays dans ce dossier.

Vous pourriez recevoir une caisse de pommes, et si l'examen des documents laisse croire qu'il y a anguille sous roche, nous pourrions trouver...

• (1250)

Dane Lloyd: « Anguille sous roche » — voilà un jeu de mots intéressant.

Merci. Je vais passer à autre chose.

Nous sommes très préoccupés. Le Canada a toujours été très fier de sa bière, comme en témoignent nos publicités. Malheureusement, un jeune homme de 21 ans en Nouvelle-Zélande est décédé après avoir bu une canette de bière canadienne contenant de la méthamphétamine pure.

Pourquoi l'ASFC n'en fait-elle pas plus pour empêcher l'exportation de ces drogues à partir du port de Vancouver?

Erin O'Gorman: C'était là un concours de circonstances terrible, en effet.

Nous échangeons constamment des renseignements sur les marchandises avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie. J'ai reçu une lettre de mon homologue disant que les renseignements que nous avions fournis à la Nouvelle-Zélande ont permis la plus importante saisie de méthamphétamine jamais réalisée là-bas.

Dane Lloyd: J'espère simplement que le Canada ne continuera pas à en être la principale source.

Pouvez-vous nous transmettre les conseils ou les documents que l'ASFC aurait fournis concernant l'imposition de visas? Vous est-il possible de communiquer ces renseignements au Comité, ainsi que toute information en matière de politiques?

Erin O'Gorman: Il faudra que je vérifie.

Dane Lloyd: Nous vous en serions reconnaissants.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Lloyd.

Je cède maintenant la parole à Mme Acan pour cinq minutes.

Sima Acan: Merci, monsieur le président.

Commissaire Duheme, le chef de l'opposition a qualifié la direction de la GRC de méprisable, comme nous l'avons tous entendu, et pas plus tard qu'aujourd'hui, à la Chambre, un député conservateur, qui est présent au Comité aujourd'hui, a dit que les dirigeants de la GRC posent des actes injustifiables. Les deux ont dénigré notre police nationale indépendante. Cependant, nous voyons tout le travail que vous accomplissez. Nous savons également que la GRC continue de collaborer étroitement avec ses partenaires internationaux, y compris le FBI, pour démanteler les réseaux criminels et atténuer leurs répercussions sur les collectivités canadiennes.

À ce sujet, pourriez-vous dire quelques mots sur l'article mentionné par M. Lloyd concernant les sept cartels?

Comm Michael Duheme: Je pourrais certainement ajouter quelque chose à ce que M. Lloyd a dit plus tôt au sujet des sept cartels.

Comme vous le savez, le gouvernement du Canada en a inscrit sept sur la liste. Six sont mexicains et le septième vient du Venezuela. Qu'est-ce que cette décision nous permet de faire? Les forces de l'ordre disposent ainsi de plus d'outils pour porter des accusations lorsqu'elles ont suffisamment de preuves à l'issue d'une enquête.

Il sera intéressant de voir comment les choses vont se passer. Beaucoup de groupes du crime organisé au Canada s'approvisionnent auprès des cartels. Si ces derniers figurent sur la liste des entités terroristes, je peux supposer que les membres du crime organisé au Canada qui sont associés à ces cartels seront également accusés de terrorisme parce qu'ils soutiennent un groupe terroriste.

Sima Acan: Merci beaucoup.

Pourriez-vous nous faire part des statistiques sur les saisies et nous fournir des renseignements sur l'opération Blizzard? Pouvez-vous également nous en dire plus sur les bons coups de la GRC aux États-Unis?

Comm Michael Duheme: Je vais laisser la présidente O'Gorman vous présenter les statistiques sur l'opération Blizzard, et je peux vous parler de certaines des statistiques dont je dispose en ce moment.

Erin O'Gorman: Dans le cadre de l'opération Blizzard, nous avons examiné 691 000 colis acheminés par voie aérienne, mari-

time et postale: 67 % des saisies provenaient des États-Unis, et 17 % étaient à destination des États-Unis. Nous avons effectué 116 saisies de fentanyl, totalisant 1,73 kilogramme. Je peux vous fournir les autres chiffres.

Sur l'ensemble des colis examinés, seule une très faible proportion a donné lieu à des saisies. La plupart des colis ne contenaient pas de drogues, et parmi ceux qui en contenaient, la plupart provenaient, je le répète, des États-Unis.

Je dirais que le nombre de saisies de fentanyl et d'autres produits n'est pas important. Nous avons collaboré avec la GRC et le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis pour suivre ces flux en amont et en aval afin de découvrir qui étaient les expéditeurs et les destinataires de ces colis.

Comm Michael Duheme: De mon côté, je peux vous fournir quelques autres statistiques. M. Brosseau a mentionné plus tôt la Réponse intégrée canadienne au crime organisé, qui a lancé quelques opérations intensives. Dans le cadre de cette initiative, les principaux chefs de police de tout le pays se réunissent, je crois, deux à trois fois par an pour échanger des renseignements sur les pratiques exemplaires et cerner les principales cibles au Canada. Lors de la première opération, menée de décembre 2024 à janvier 2025, 489 incidents liés au fentanyl ont été recensés, et 524 arrestations ont été effectuées. Nous avons décidé de renouveler cette opération, qui a repris en mai et qui se poursuit actuellement.

À l'échelle nationale, la GRC n'a pas la responsabilité de recueillir tout ce qui a été saisi dans l'ensemble du pays, mais c'est le Service canadien de renseignements criminels qui s'en charge. Entre novembre 2024 et septembre 2025, 498 kilogrammes de fentanyl et de ses analogues — des dérivés moins concentrés — ont été recensés. On parle de 12,7 litres et de 110 000 unités saisies. Cela vous donne... C'est ce qui a été déclaré; ce n'est pas... Ces chiffres dépendent de la qualité des données transmises par les corps policiers. Il y a 194 services de police au pays, et une centaine d'entre eux participent actuellement au nouveau processus de signalement que nous avons mis en œuvre.

• (1255)

Sima Acan: Je vous remercie beaucoup de l'information.

Monsieur le président, me reste-t-il du temps?

Le président: Non, malheureusement. Je suis désolé, madame Acan.

C'est dans mes habitudes de dire non.

Sima Acan: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: Merci, madame Acan.

Nous n'avons pas assez de temps pour entamer un troisième tour. Je vais donc clore la réunion.

Avant de le faire, je tiens à remercier tous les fonctionnaires qui ont pris le temps et la peine de se préparer pour cette réunion et de venir témoigner ici en personne.

[Français]

J'aimerais donc les remercier pour tout ce qu'ils accomplissent pour notre pays et pour les gens qui dépendent de leurs services. Madame, messieurs, je vous souhaite une bonne journée.

Monsieur Ramsay, vous avez la parole.

Jacques Ramsay: Monsieur le président, nous souhaitons proposer une motion.

Le président: Cela dépend de la motion.

Jacques Ramsay: Est-ce que je peux la lire?

Le président: Oui, vous pouvez le faire.

[Traduction]

Jacques Ramsay: Je propose:

Que, afin que le Comité soit prêt à entreprendre son étude du projet de loi C-12, Loi concernant certaines mesures liées à la sécurité de la frontière canadienne et à l'intégrité du système d'immigration canadien et d'autres mesures connexes liées à la sécurité, dès qu'il lui sera renvoyé:

Le Comité invite les membres à soumettre leur liste de témoins au greffier au plus tard le 28 octobre 2025, à 17 heures;

Le Comité prévoit quatre réunions pour entendre les témoins, en commençant dès que possible après le renvoi du projet de loi au Comité;

Le Comité invite le ministre de la Sécurité publique à comparaître pendant une heure, ainsi que les fonctionnaires concernés;

Que, en relation avec l'étude du projet de loi C-8, Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, le Comité consacre quatre réunions aux comparutions des témoins, incluant une heure avec le ministre de la Sécurité publique et la ministre de l'Industrie, à prévoir en alternance avec l'étude actuelle sur la gestion de la frontière Canada-États-Unis.

De plus, les réunions consacrées au projet de loi C-8 seraient en alternance avec l'étude que nous menons actuellement.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Ramsay.

Ce n'est donc pas un avis de motion. C'est une motion relative aux travaux du Comité.

[Traduction]

Il s'agit d'une motion sur les travaux du Comité, dont nous pouvons débattre à tout moment.

Une copie de cette motion a-t-elle été distribuée, notamment au greffier et aux autres membres du Comité?

Jacques Ramsay: Elle a été transmise à M. Lloyd et à Mme DeBellefeuille, mais tout récemment. J'en suis désolé.

[Français]

Le président: Veuillez également envoyer une copie de la motion au greffier.

[Traduction]

Dane Lloyd: J'invoque le Règlement. Je ne dis pas que je suis nécessairement contre cette motion, mais nous n'avons pas reçu le préavis de 48 heures requis pour en débattre.

Je me demande si le greffier pourrait nous dire si cette motion est recevable.

Le président: Il s'agit d'une motion sur les travaux du Comité, ce qui ne nécessite aucun préavis. Si c'était une motion de fond, elle devrait être liée à l'ordre du jour; autrement, comme vous le dites, un préavis de 48 heures serait requis.

C'est donc une motion sur les travaux du Comité. Nous pouvons en débattre, mais, évidemment, il aurait été préférable de préparer cette discussion en amont. Je crois comprendre que les députés de l'opposition ont été consultés.

Si c'est le cas, madame DeBellefeuille, allez-y.

• (1300)

[Français]

Claude DeBellefeuille: Nous venons tout juste de recevoir cette motion. Ce sera donc une réaction à chaud. Nous devrions peut-être améliorer notre manière de communiquer si nous voulons atteindre des consensus.

Je ne suis pas contre cette motion. Le seul problème que cela me pose, c'est que nous nous étions entendus de manière informelle pour terminer mon étude et, par la suite, d'alterner avec l'étude du projet de loi C-8.

Je ne suis pas contre le fait de faire passer l'étude du projet de loi C-12 avant celle du projet de loi C-8. Je pense que cela va dans le sens de la motion présentée.

Cela dit, je trouve que ce sera un peu difficile de soumettre une liste de témoins dès le 27 octobre. Cependant, si le greffier nous dit qu'il n'y a pas de problème et qu'il pourra réunir des témoins pour la réunion du 28 octobre, ça me va.

Monsieur le président, corrigez-moi si je me trompe, mais j'avais compris qu'il était prévu de recevoir des témoins dans le cadre de l'étude du projet de loi C-8 les 28 et 30 octobre. Selon la motion qui nous est présentée aujourd'hui, c'est plutôt l'étude du projet de loi C-12 qui commencerait les 28 et 30 octobre.

Avant de continuer, j'aimerais savoir si j'ai bien compris la motion.

Le président: Monsieur Ramsay, voulez-vous préciser votre motion?

Jacques Ramsay: Le projet de loi C-12 est toujours à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes, mais on s'attend à ce qu'il soit renvoyé bientôt au Comité pour qu'il y soit étudié.

J'ai envoyé le texte de la motion aux membres du Comité, mais j'en avais déjà modifié de vive voix pour prévoir l'alternance entre l'étude du projet de loi C-8 et votre étude.

Ce serait donc l'étude du projet de loi C-12 en premier, puis, en alternance, l'étude actuelle et celle du projet de loi C-8.

L'hon. Jean-Yves Duclos: Madame DeBellefeuille, vous avez la parole.

Claude DeBellefeuille: Monsieur le président, dans ce cas, pourriez-vous demander à M. Ramsay de proposer un amendement à sa motion? En effet, ce que j'ai sous les yeux ne précise pas ce qu'il vient de dire, soit qu'après l'étude du projet de loi C-12, la réunion qui reste serait consacrée à l'étude sur la sécurité de la frontière Canada—États-Unis. En ce moment, beaucoup de dates circulent et il y a un peu de confusion.

Selon ce que je comprends, ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est que les prochaines réunions du Comité seront consacrées à l'étude du projet de loi C-12, si ce dernier est renvoyé au Comité. Par la suite, nous alternerons entre l'étude du projet de loi C-8 et les études des députés.

Est-ce que je comprends bien? Est-ce ce que vous comprenez vous aussi?

Le président: Je propose la solution suivante.

De toute évidence, nous avons — quand je dis « nous », je parle des membres du Comité, aidés par les équipes des leaders à la Chambre — déjà discuté en partie de cela. Je m'aperçois qu'il y a une compréhension imparfaite et incomplète quant à l'étude du projet de loi C-12, qui va être renvoyé au Comité un jour, peut-être plus rapidement que prévu. C'est normal parce que les discussions évoluent rapidement.

En revanche, la semaine prochaine, les témoins sont déjà invités pour l'étude en cours. Il va être difficile de lancer rapidement des invitations, et ce, dès la semaine prochaine, aux témoins pour l'étude du projet de loi C-12.

Sur le plan organisationnel, je soupçonne que les analystes et le greffier ne pourront pas y arriver. Nous allons donc continuer avec le programme prévu pour la semaine prochaine, qui est celui que vous avez décrit.

[Traduction]

Nous reviendrons mardi prochain avec une meilleure compréhension et une meilleure communication de ce qui doit être accompli pour les projets de loi C-8 et C-12, sans oublier qu'il faut termi-

ner l'étude et planifier la suite des travaux. Il ne s'agit pas seulement de mettre fin aux comparutions des témoins, mais aussi de prévoir la rédaction du rapport.

Monsieur Lloyd, est-ce que cela vous convient?

Dane Lloyd: Cela me semble raisonnable.

Je tiens à souligner un point. La semaine prochaine, nous poursuivons l'étude en cours. La date limite de lundi pour les témoins me semble trop tôt. Nous devrions avoir plus de temps. Je ne pense pas que nous ayons besoin de continuer à en discuter au sein de notre comité en ce moment. Nous devrions en parler en dehors de cette réunion et confirmer ce que le leader à la Chambre a dit.

Je propose que nous ajournions le débat sur la motion.

Le président: Merci à tous de votre excellent travail. Nous faisons des progrès chaque fois.

[Français]

Merci beaucoup, tout le monde. Bonne fin de journée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>